

# L'ILLUSTRATION,

## JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris. — 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.  
Prix de chaque N<sup>o</sup>, 75 c. — La collection mensuelle br., 2 fr. 75.

N<sup>o</sup> 46. VOL. II. — SAMEDI 13 JANVIER 1844.  
Bureau, rue de Selne, 33.

Ab. pour les Dép. — 5 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.  
pour l'Etranger. — 10 — 20 — 40

### SOMMAIRE.

**Mathieu de Dombasle.** *Portrait.* — *Courrier de Paris.* — *Histoire de la Semaine.* Découverte du *Cœur de saint Louis, à la Sainte-Épelle.* — *Ouverture des Cours du collège de France et de la Sorbonne. Salle des Cours au collège de France; Portrait de M. Michelet et de M. Edgar Quinet.* — *Les Enfants Trouvés. Une Gravure.* — *Chronique musicale.* L'Esclave du Camoëns; Anna Bolena; Reentrée de Lablache; M. Ronconi; les Concerts; Nouvelles publications. — *Les Petites Industries en plein vent. Onze Gravures.* — *Les Caprices du Cœur, nouvelle, par Marc Fournier. (Suite.) Une Gravure.* — *Inventions nouvelles.* Système de chemins de fer de M. de Jouffroy. *Quatre Gravures.* — *De la procehalie inaugurat.on du Monument de Moïse.* *Trois Gravures: fac-simile des signatures de Moïse et de ses Troupes.* — *Bulletin bibliographique.* — *Annonces.* — *Modes.* *Trois Gravures.* — *Amusements des Sciences.* *Deux Gravures.* — *Rébus.*



**Mathieu de Dombasle,**

Christophe-Joseph-Alexandre Mathieu de Dombasle, né à Nancy, le 26 février 1777, vint d'y mourir le 27 décembre 1845. C'est l'homme auquel l'agriculture française est redevable de ses plus grands progrès. La richesse agricole de la Flandre et de quelques autres contrées, comparée au triste état de notre culture dans presque tous nos départements du centre, de l'ouest et du midi, avait inspiré à M. de Dombasle la profonde conviction que, de toutes les industries, l'agriculture est celle où il y a le plus à faire en France pour la prospérité du pays et pour le bien des particuliers qui s'y livreront. M. de Dombasle n'a pas seulement consacré à cette pensée des talents supérieurs, un mérite d'écrivain qui, dans toutes les carrières, l'aurait placé au premier rang; il s'est fait l'homme du progrès agricole, il s'est dévoué à cette œuvre avec une foi ardente et une complète abnégation. Le résultat personnel fut, pour M. de Dombasle, une lutte contre des obstacles sans cesse renaissants, des revers de fortune, et de cruelles blessures dans ses plus chères affections; mais M. de Dombasle a réussi dans les autres: le succès des cultivateurs que ses leçons et son exemple ont formés, l'impulsion donnée à l'industrie agricole de la France, voilà le succès et la récompense de M. de Dombasle, car c'est le résultat qu'il ambitionnait par-dessus tout.

Avant M. Mathieu de Dombasle, nous avions des savants agronomes, d'habiles fermiers, des propriétaires éclairés, marchant dans la voie du progrès; toutefois, leurs efforts étaient isolés, sans imitateurs; les entreprises agricoles restaient l'objet de la méfiance et du discrédit; et tandis que la jeunesse assiégeait en foule l'entrée de toutes les autres professions, personne ne venait à songer que la culture du sol offrait la carrière la plus indépendante et la plus assurée. Les écrits de M. de Dombasle ouvrirent les yeux du public sur



Portrait de M. Mathieu de Dombasle, décédé le 27 décembre 1845



## Histoire de la Semaine.

Arlequin, dictant une lettre à son secrétaire, commençait sa dicée par : *Vierge*. La Chambre des Députés fut comme Arlequin : ses travaux commencèrent par un long repos. Elle en est encore à cette première phase ; mais le jour de la dismission de son adresse approche, et le calme fera place aux orages.

Parmi les nouvelles extérieures, du reste assez peu abondantes, quelques-unes intéressent directement la France. Notre consul à Canton, M. le comte de Ratti-Menton, auquel un ordre de retour a été expédié dernièrement, par suite de son départ avec M. Dubois de Jancigny, a été reçu, le 6 septembre dernier, par le haut commissaire impérial de l'empire de la Chine, décoré de sa croix jaune, signe distinctif de la parenté de ce fonctionnaire avec la famille impériale. La réception a été à la fois solennelle et affectueuse, et le haut commissaire impérial, ainsi que le vice-roi, ont adressé au consul de France et au commandant de l'*Ateneo* de nombreuses questions sur le roi des Français, sur la famille royale, et sur les relations actuelles de la France avec les autres puissances de l'Europe. Ils ont répondu à la demande pour la France des avantages accordés à l'Angleterre, que puisque le gouvernement chinois en avait agi avec la Grande-Bretagne, malgré les anciens et récents démeures, d'une manière aussi généreuse, le gouvernement impérial ne croyait pas devoir se montrer moins amical à l'égard de la France. « Cet Etat illustre et puissant de l'Océan occidental, dit la réponse écrite, qui a été lue paisiblement et amicalement des rapports avec la Chine pendant plus de trois siècles, sans la plus légère contestation et sans effusion de sang. » La lettre officielle du gouvernement chinois à notre ministre des relations extérieures porte pour souscription : « A Son Excellence M. Guizot, grand ministre des affaires étrangères du département des affaires étrangères. » Elle se termine par la recommandation suivante : « Telle est la réponse que nous avons l'honneur d'adresser à l'illustre ministre de France, le priant, pour éviter toute confusion, d'employer les mêmes termes dont nous nous sommes servis à pour exprimer ses titres et ses pouvoirs. » Il résulte de là que M. Guizot sera obligé de signer *grand ministre*, sans quoi sa réponse ne sera pas reçue. — Ce n'est pas tout pour cette singularité chinoise, et sur l'épave à laquelle elle met la modestie de nos hommes d'Etat, qu'exerce la raillerie assez piquante, quoiqu'elle fasse, de la presse anglaise. Elle se rend la peine que prennent M. de Ratti-Menton et M. de Lagrange de se débattre pour demander ce que l'Angleterre avait obtenu pour eux. Elle trouve tout aussi ridicule le déplacement de M. Gusing, envoyé dans le royaume de la Chine par le gouvernement américain ; enfin, suivant le *Times*, tels que ces diplomates retourneront dans leur pays pour se faire occuper d'eux ne s'en être pas apparemment remis exclusivement de leurs intérêts au désintéressement britannique. Le roi de Danemark va à son tour s'attirer les mêmes moqueries ; car il vient d'envoyer également à Canton le conseiller d'Etat M. Zelevy-Hansen, souvenant des possessions danoises en Indes-Orientales, pour donner une extension nouvelle aux relations commerciales qui existent entre le Danemark et la Chine. Nous sommes portés à croire que si l'empereur recevait moins bien nos ambassadeurs et ceux des autres puissances maritimes, si même il les faisait maltraiter, l'Angleterre en tirerait moins lui-même, mais à coup sûr d'un titre plus franc. — On annonce, sans que les faits soient encore bien connus ni même bien constants, que l'Angleterre s'est emparée de la position de Diego-Suarez, la plus saine et la meilleure de l'île de Madagascar, sur laquelle la France a des droits dont le ministère de la marine et les Chambres ont plus d'une fois soutenu l'incontestabilité. En revanche, nous aurons pris possession de Mayotte, une des quatre îles qui composent le groupe des Comores, et cela par une concession volontaire de la part des indigènes, qui veulent échapper ainsi aux perpétuelles attaques des Malgaches. Le journal ministériel qui a annoncé cette nouvelle a ajouté que la rade et l'île de Nounaouzi assurément à Mayotte, était toute zariée de récifs par la nature, une des plus belles positions militaires et maritimes que la France puisse offrir dans la route de l'Inde et de la Chine. Fort bien, sans doute ; mais pourquoi pas plutôt l'île de Madagascar ? — Dans le comte de juillet dernier, *PL* s'adressait aux îles Marquises, à rencontrer, dans la rade de Valparaiso, la *Blanchette*, qui avait, tout récemment, toute collision avec les Français et les naturels était ravagée ; mais, à l'Océan, les difficultés qui s'étaient élevées entre les Français et le commodore anglais duraient encore.

C'est après demain, 15 janvier, que s'ouvrira à Dublin les débats du procès fait à O'Connell et aux autres chefs de l'association du rappel. La liste du jury arrêtée dans les premiers jours de ce mois présente fort peu de chances de salut aux accusés. On y compte, dit-on, douze radicaux et onze et trente-six autres et toriers. O'Connell paraissait avoir prévu ce résultat des manœuvres, quand il dit, ces jours derniers, à Cork : « Supposez le jury de Dublin composé d'hommes loyaux et impartiaux, et l'affaire ne durera pas plus de quarante-huit heures ; si, au contraire, il se compose de biezés et d'hommes de parti, et est très-préjudiciable, parce que la partie se joue avec des dés truqués, le résultat est clair, je descendrai au caroubier ; mais ce sera en sortant en les bagages, ni les voyons d'une prison, qui donneront mes sentiments pour la patrie et mon amour pour l'Irlande. Au contraire, ces sentiments affectueux ne font que s'accroître, car il est dans la nature de l'homme d'être prêt à élever les objections pour lesquels il endure la persécution. » — Le 5 de ce mois, la voiture de la reine d'Angleterre a versé près du village de Dorset. Cet accident n'a pas eu de suites fâcheuses.

Nous ne garantissons pas le même bonheur au char de l'Etat espagnol, que la reine Isabelle, ou plutôt le général Narvaez nous paraissent engager chaque jour dans une voie plus

périlleuse. On fait revivre la loi de 1840 sur les municipalités, loi qui a achevé de dépeupler la reine Christine, et dont la promulgation a amené la crise qui l'a fait sortir d'Espagne. On espère sans doute que ce qui a si faiblement porté malheur à la mère consolidera la fille. — Pour le royaume de toutes les Espagnes, où les choses et les hommes vont se confondre si inexplicablement, cela peut être au fait un raisonnement sur un autre. — Une capitulation provisoire a été arrêtée le 50 décembre entre le baron de Meer et Ameller pour la reddition du fort de Figueras. Un aide-de-camp du capitaine-général est parti pour aller la faire approuver à Madrid. La suspension provisoire d'hostilités était de dix jours.

Il y a peu d'attente en ce moment en Allemagne entre les sujets et leurs gouvernements. Une émeute vient d'éclater à Ertih en Bavière. En Prusse les dispositions ne sont pas plus favorables. Jusqu'à présent on avait laissé aux journaux allemands assez de liberté sur les événements arrivés dans les pays étrangers, mais le cabinet prussien a pris à cet égard une résolution attendue. Il vient d'être ordonné de ne plus donner de nouvelles à O'Connell. Plusieurs directeurs de journaux allemands avaient fait des arrangements pour être bien renseignés sur le procès qui va s'ouvrir à Dublin. Le gouvernement prussien se déclare contre les catholiques irlandais, par crainte de l'exemple qu'ils pourraient donner aux catholiques des provinces rhénanes. — Le roi de Hanovre poursuit sa tâche jusqu'à ses conséquences les plus excessives. Par une ordonnance publiée il y a quelques jours, il défend aux bibliothèques publiques et aux cabinets de lecture de tenir aucun livre s'il n'a été préalablement et de nouveau présenté à un censeur créé dans ce but. Les journaux littéraires de toute l'Allemagne seront également soumis à un censeur spécial. Il est défendu aux libraires de recueillir des souscriptions pour des livres populaires, bien que ces livres ne puissent paraître sans l'approbation des censeurs. Le roi anglais n'aime guère la littérature allemande, et il est probable que ses censeurs feront éloigner des bibliothèques toutes les œuvres de Schiller, Goethe, Jean Paul, Lessing, Herder, Schubarth, Uric von Hutten, enfin tous les écrits qui porteront la moindre atteinte de liberté et de nationalité.

Il règne à Athènes une grande agitation dans les esprits, et cette disposition a d'abord donné lieu à penser que le feu qui, le 19 décembre, a consumé en quelques heures l'Hotel des affaires étrangères, y avait été mis par la malveillance. Elle est constante aujourd'hui qu'il a pris par hasard et que ce désastre ne se rattache pas par conséquent à la tentative criminelle d'incendie dont le palais de l'Assemblée nationale avait été lui-même l'objet dans la nuit du 11.

Les temps maudits paraissent être arrivés pour le gent animal. Nous avons parlé, il y a peu de temps, de ces repas de viande de cheval auxquels se livrent un grand nombre et avec grand appétit des gastronomes allemands pour lesquels nos pauvres coursiers vont devenir de la chair à sauté. Aujourd'hui, voilà les rats qui en acte de société menacent d'une destruction beaucoup plus complète que celle qu'on n'a jamais entreprise

La nation des Belletes,  
Non plus que celle des Chats.

Une commande vient de s'organiser pour cette grande œuvre. Voici un extrait de l'acte passé devant M. Baget, notaire à Naulpelle-Château (Seine-et-Oise), le 17 décembre 1845, enregistré. « M. Charles-Adrien Paris, destructeur de rats, demeurant à Naulpelle-Château, et M. Edme Frégué, aussi destructeur de rats, demeurant à Paris, ont établi entre eux une société en non collectif pour la destruction des rats et des souris, s'étendant à toute la France. La raison sociale est : *Paris et Frégué*, la durée est fixée à vingt ans, à compter du 17 décembre 1845. L'apport social est de 500,000 francs. Ce n'est pas tout, et si M. le ministre des finances a pu récemment faire annoncer, par le discours de la couronne, que l'équilibre si désiré allait être rétabli dans nos finances, c'est, dit-on, aux dépens des chiens que ce problème, qui semblait si difficile, est devenu insoluble aux méridiens, aurait été trouvé. M. le ministre va, assure-t-on, un budget de 1846, proposer un impôt sur la race canine. Déjà, depuis longues années, plusieurs conseils généraux réclament à chaque session pour l'établissement de cette taxe. On se rendrait enfin à leurs instances, et le chien de l'aveugle, celui du berger et du garde-champêtre seraient seuls exemptés. Les conseils de départements qui se sont occupés de cette question y ont vu non-seulement une source nouvelle de produits, mais aussi un moyen de rendre moins fréquents les cas d'hydrophobie ; car cette maladie se manifeste plus ordinairement chez les animaux errants et sans maître, ne trouvant et ne prenant qu'une nourriture insuffisante et insalubre. Or, comme il n'y aura plus de ces chiens domestiques et patentes, et que tous ceux qui ne seront pas en mesure de pouvoir représenter à la première réquisition leur quittance du percepteur, pourront et devront même être abattus, les chances de race se trouvent concentrées entre les contribuables, classe de chiens qui présente des garanties. Une ordonnance du conseil provincial du Brabant, du 26 juillet 1857, a établi cet impôt dans une partie de la Belgique. Il est progressif d'après la race des quadrupèdes. Le levrier paie 50 fr., ou, plus exactement, centé 50 fr., par an à son maître, le chien de chasse, 5 fr. ; le vulgaire de la race canine est imposé au 2 fr.

Les statistiques n'ont pas perdu leur temps ; ils viennent de s'occuper sur les bagnes. Ils y ont trouvé, au 1<sup>er</sup> janvier 1847, 7,500 forçats, ce qui donne sur le 1<sup>er</sup> janvier 1842 un progrès croissant de 401 galéens. C'est fort consolant. Ces progrès se trouvent classés par professions, et nous y voyons 5 ecclésiastiques, 7 fonctionnaires publics, 6 notaires ; ils sont partagés en ecclésiastiques, en hommes mariés et en veufs, et le *croquis* de l'évangile se trouve justifié ; le garçon y docteur ; ils sont rangés par nature de crimes, et c'est avec

Les chances pour les ambitieux académiciens augmentent d'une manière effrayante ; deux académiciens viennent de mourir, Casimir Delavigne et Campnon ; deux ou trois autres sont mourants ; avant un mois il y aura cinq ou six fauteuils vacants, l'embaras sera de les remplir ; les candidats littéraires de quelque valeur finiront par manquer, et vous verrez que l'Académie Française sera obligée de se recruter dans le respectable corps des épiciers ou des marchands de porcelaine. — Un des académiciens déistes recevait dernièrement la visite d'un écrivain fameux, M. de Balzac, qui venait réclamer son vote pour la succession de Delavigne : « Mon cher ami, lui dit l'immortel en se soulevant avec peine sur son chevet, je ferai mieux que de vous donner ma voix, je vous donnerai ma place ! »

Mademoiselle Rachel, fidèle à la tragédie classique, a fait cette semaine un nouvel emprunt à Racine ; c'est la tendre et vertueuse *Bérénice* que mademoiselle Rachel a tirée, je ne dirai pas de l'oubli, — on n'oublie rien de ce qu'a fait Racine, — mais du long sommeil sur cette touchante reine de Palestine était depuis longtemps abandonnée. *Bérénice*, qui avait arraché au siècle de Louis XIV autant de pleurs qu'il y a de plaignants en Afrique innombrable, la sentimentalité et chaste *Bérénice* n'a pas obtenu, en 1844, le même succès de larmes et d'attendrissement ; on a plutôt soupiré que pleuré, — que la grande ombre de Racine me pardonne ! — Est-ce la faute de Racine ? est-ce la faute de notre temps ? est-ce la faute de *Bérénice* ? Il faut en accuser un peu tout le monde : Racine d'abord, qui a écrit une délicieuse héroïne en vers charmants, et non une tragédie ; puis l'époque actuelle, qui n'a plus le goût ni l'intelligence de ses délicatesses de style et de ses liesses du cœur ; et enfin *Bérénice*, dont la passion est trop exquise et retenue pour un public habitué aux Marie Tudor, aux Marguerite de Bourgogne et aux Lucrèce Borgia. Après de telles gaillardes, la belle reine semble décolorée et prude. Que vous dirai-je ? *Bérénice* est une sorte de choses sentimentales qui a besoin d'être écoutée par des jurés experts en galanterie ; Versailles et Louis XIV étaient passés maîtres en cette matière, et s'adressaient à elle naturellement, à ce spectacle amoureux ; aujourd'hui qu'on ne navigue plus sur le fleuve du Tendre, et que l'outre-temps de cigares a fait place aux cours d'amour, que peut faire *Bérénice*, même avec le talent de mademoiselle Rachel pour la servir ?

Cette représentation classique ne donnera donc pas au Théâtre-Français de très-grands bénéfices ; elle prouve seulement le zèle de MM. les comédiens ordinaires du roi et honneur leur persévérante fidélité à la mémoire des vieux maîtres ; mais la fidélité, on le sait, n'est pas toujours la spéculative la plus lucrative ; le Théâtre-Français comprend très-bien le péril de ce dévouement pour le passé, dont le présent ne s'accorde pas toujours, n'y trouvant pas une suffisante pâture ; aussi s'est-il muni de provisions toutes fraîches pour soutenir la campagne d'hiver et ne pas mourir d'inanition. Nous allons assister successivement à la naissance de quatre ou cinq ouvrages en cinq actes ; le *Ménage parisien*, de M. Bayard ouvrira la marche dans quelques jours.

Les autres théâtres imitent cette prévision et cette activité de leur seigneur et maître : on fabrique des vaudevilles à la mode ; les Variétés, le Gymnase, le Palais-Royal, font tomber les rous et les eschafauds, et monteront le mois de janvier et de février de marchandises ; l'Académie Royale de Musique manipule un ballet en trois actes, le *Caprice*, et un opéra la *Fortune vient en dormant* ; à l'Opéra-Comique on tient le *Castro* de M. Adam tout prêt, en attendant la *Syrene*, de MM. Anber et Serjhe. On voit que la dernière dramaturgie ne manquera pas en 1844, et que le public n'est pas menacé de famine ; maintenant quelle sera la valeur de toutes ces productions ? quel goût auront-elles ? seront-elles agréables ou mau-sades, spirituelles ou sottes, exquises ou insipides ? C'est le secret de l'avenir ; mais, de peur d'être pris au dépourvu, le parterre fera sagement de prendre ses précautions d'avance, et, tout en préparant ses mains aux bravos, de mettre son sifflet dans sa poche.

On vient d'arrêter en flagrant délit une femme dame de charité : c'était une fine mouche qui descendait de voiture d'un pied lesté, montait l'escalier des riches hôpitaux enveloppée dans le velours et la soie, et de faire le plus honnête et le plus sentimental sollicite la pitié des autres chrétiens pour ses *pauciers* ; vous devinez ce que devint l'humanité ? Les pauciers n'en touchèrent rien, bien entendu, et la dame l'entraîna à son profit ; ce n'est pas de la déshonneur, la justice a reconnu une ex-fauteuse d'un théâtre de la banlieue qui avait eu déjà plusieurs duels avec la justice. — « Que voulez-vous, est-elle ripondit un commissaire de police, elle était bien ordonnée commença par soi... »

Le vénérable commissaire, peu convaincu de la vérité de cette maxime, en a référé au procureur du roi ; et ce système philosophique sur la charité aboutira probablement aux Madelonnettes ou à saint-Lazare.



douloureux qu'on en voit figurer avec l'annotation suivante : *crèche publique*; ils sont répartis par départements, et celui de la Seine y figure pour le plus fort de tous les contingents



(Découverte du cœur de saint Louis, à la Sainte-Chapelle.)

(1899), comme celui des Basses-Alpes pour le plus faible (25). Enfin, ils sont divisés par religions, et MM. les statisticiens, après avoir attribué au catholicisme, au luthéranisme, au calvinisme, au judaïsme, au culte anglican, à celui de Mahomet et à la secte anabaptiste, ce qui revient à chacun dans cet honorable troupeau, déclarent qu'ils ont trouvé neuf forçats sans religion. Nous aurions cru, en vérité, qu'il y en avait un bien plus grand nombre.

La mémoire de Casimir Delavigne reçoit de tous côtés l'hommage qui est dû à un talent élevé et à l'honorabilité caractéristique de ce poète national. Son jeune fils sera élevé, aux frais de l'État, au collège de Henri IV, et sa veuve vient d'être inscrite pour une somme annuelle de 5,000 francs sur les fonds de pensions et d'encouragements littéraires des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Toutes les fois qu'on accorde une de ces pensions qui honorent en même temps et celui qui l'a méritée et le ministre qui a la justice de récompenser le mérite, on donne à ces mesures la plus large publicité. N'est-ce pas, comme on l'a déjà dit, faire le procès aux pensions que l'on tient secrètes, et reconnaître qu'il serait mieux de supprimer ce qu'on trouve bon de cacher? — Le conseil municipal du Havre, ville natale de Casimir Delavigne, a décidé qu'une souscription y serait ouverte pour lui élever une statue. Il a été arrêté au même temps que le nom du poète serait donné à un des quais de ce port. — Enfin les comédiens français, réunis en assemblée générale, ont décidé que son buste, exécuté par un de nos premiers artistes, serait placé dans le foyer public de la comédie.

Les travaux de l'église de Saint-Denis seraient terminés depuis longtemps si l'on n'avait successivement à refaire toutes la partie artistique de cette intelligente restauration. Nous avons déjà eu à annoncer que le Comité Historique des Arts et Monuments avait obtenu tout récemment, par ses instances, que l'architecte restaurateur avait mis à une statue de Marie, qui occupe le tympan du grand portail. Aujourd'hui l'œuvre réclame la rectification d'une erreur absolument différente, commise sur une autre statue de la même église. Dans la chapelle Saint-Eugène, sur le rebord du quatorzième siècle qui domine l'autel, on voit Jésus crucifié entre sa mère et saint Jean l'évangéliste. On a fait de saint Jean sainte Madeleine. Puisqu'on vient de faire droit à la réclamation relative à la vierge Marie convertie en homme, on écoute, et l'on l'espère, celle qui concerne un apôtre méconnu et en femme. — Les archives et la bibliothèque de la ville de Cambrai ont déjà fourni aux Subjugués chargés de publier la dernière édition des œuvres de Fénelon des lettres et des documents inédits très-précieux; mais une communication récemment faite à la Commission historique du département du Nord annonce une correspondance volumineuse et inédite de cet auteur avec une princesse Albertine de Salm.

La boîte trouvée dans le chœur et sous l'ancien autel de la Sainte-Chapelle à cette semaine donne naissance à une polémique nouvelle à laquelle sont venus prendre part des combattants nouveaux. De tout cela la seule chose incontestable et la seule que l'illustration puisse constater, c'est la découverte de la boîte. A qui a appartenu le cœur qu'elle renferme? Là s'ouvre le champ des conjectures, et chacun de faire la sienne. Pour M. Letronne, il n'en veut pas faire, mais en revanche il ne veut pas admettre sans preuves celles que les autres font, et adorer sur parole, comme relique d'un saint, ce qui n'est peut-être que la cendre d'un mécréant. Ainsi M. le baron Taylor a beau dire : « Mais j'arrive de Montecarlo, où l'on m'a envoyé, et je n'y ai pas trouvé le cœur de saint Louis; donc il était à la Sainte-Chapelle. » M. Letronne, un peu plus logicien, n'admet pas cette conclusion comme très-rogueuse, et répond : « Monsieur le baron, si vous ne l'avez pas trouvé à Montecarlo, cela prouverait tout au plus qu'il n'y est pas, et rien de plus. » Mais, dit M. le comte Horace de Vaulchastel, si l'on nous en a donné mission pour aller chercher le cœur de saint Louis dans les anciens inventaires de l'abbaye de Poissy? Poissy n'est pas si loin que Montecarlo, et une commission raisonneuse mieux que M. Taylor, « M. le comte, répond M. Letronne, ne dérangez personne; l'abbaye de Poissy n'a jamais possédé que le cœur de Philippe le Bel, avec cette inscription : *Cuius cor dedit (dedans) est le cœur du roi*

Philippe, qui fonda cette église, qui trépassa à Fontainebleau, la veille de saint André, 1314. » M. Letronne rapporte à cette occasion l'embaras où se trouvèrent des archéologues, dignes ancêtres de plus d'un de nos prétendus antiquaires, qui découvrirent dans l'église d'Avon, près de Fontainebleau, une autre inscription qui les lutrent ainsi : *Ici gist le cœur de notre sire le roi de France et de Navarre, et le cœur de Jehanne, reine de France et de Navarre, qui trépassa, etc.* Voyez-vous ces missionnaires avec deux cœurs (de Philippe le Bel sur les bras? Mais ils ne s'étaient pas aperçus qu'au lieu de cœur il fallait lire *coeur* (coeurs); en sorte que la tombe était celle du cuisinier de Philippe le Bel et de la reine Jeanne, sa femme.

Presque tous les journaux viennent d'annoncer que le conseil municipal a décidé que tous les anciens ouvrages, mémoires, manuscrits, registres, collections, et surtout le *Livre des Métiers*, de Boylleau, relatifs à l'histoire, aux mœurs, aux usages, aux coutumes de la ville de Paris, seraient réimprimés aux frais du budget municipal. Nous croyons que cette annonce est plutôt une proposition faite au conseil, qu'une décision enregistrée. S'il agréé la proposition, qui est bonne en elle-même, et qui est peut-être, sous ce rapport, préférable au proposant, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, il fera bien de ne confier le travail qu'à un paléographe sérieux. Celui-ci se fera un devoir de lui épargner les frais des réimpressions qui pourraient être inutiles et de le prévenir notamment que le livre d'Étienne Boylleau a été réimprimé en 1857 dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*. Il est vrai qu'il y porte

le titre de *Reglements sur les arts et métiers de Paris au treizième siècle*, et si M. l'aspirant paléographe de la ville ne lit pas plus loin que le titre d'un volume, l'erreur s'explique d'elle-même.

Le *Patriote jurassien* a rapporté l'anecdote suivante : « Louis-Denis-Catherine Grosset, né à Dole, le 25 décembre 1750, ancien administrateur, ancien président du tribunal de Lure (Haute-Saône), mort à Crisey, le 22 août 1817, avait eu dans sa jeune jeunesse un goût très-vif pour l'air des armes; aussi avait-il la réputation d'un bricoleur. Un jour qu'il était à Auxonne, il se prit de querelle avec Bonaparte, et se battit en duel avec lui. Lorsque Bonaparte fut arrivé au pouvoir, Grosset lui demanda un emploi. Sa requête contenait un singulier passage : « Si tu ne me connais pas, tu te rappelleras « du jeune Doluis qui t'a donné un coup d'épée sur le bras « part d'Auxonne. » Bonaparte, au lieu de se fâcher, fit droit à la requête de Grosset, et le nomma procureur impérial à Belfort. »

Les deux fauteuils vacants de l'Académie Française sont toujours le point de mire d'une foule d'ambitions littéraires et autres. Casimir Delavigne avait eu pour prédécesseurs dans le sien Sorizay, Pellisson, Fénelon, de Boze, Clermont, Du Bellay, Duran, Cambacérès et Ferrand. Quel sera son successeur? M. Vatout a, dit-on, ses raisons pour croire que ce ne sera ni M. Alfred de Vigny, ni M. Sainte-Beuve, ni aucun des concurrents de M. Saint-Marc-Girardin au fauteuil de M. Campenon.

Nous n'avons qu'une mort à enregistrer, c'est celle de Maria Stella, cette femme qui se disait la véritable fille du duc d'Orléans, père du roi, et prétendant avoir été changée, au moment de sa naissance, contre celui-ci, qui avait reçu le jour d'un géôlier d'une ville d'Italie. Maria Stella possédait de fréquents mémoires pour revendiquer la succession qu'elle disait lui appartenir. Il est probable qu'elle eût volontiers transigé sur ses droits; mais elle sera peut-être morte sans que l'idée lui en soit venue.

**Ouverture des Cours du Collège de France et de la Sorbonne.**

L'ouverture des cours du Collège de France et de la Sorbonne est, chaque année, un événement pour la population studieuse du quartier latin et pour tous les lettrés de Paris, et la rentrée des professeurs aimés du public est impatientement attendue par la foule de leurs auditeurs. Cette année surtout cette impatience se faisait encore plus vivement sentir

d'ordinaire; d'une part, les débats de l'Université et d'une partie du Clergé ont donné aux noms de MM. Michelet et Quinet une popularité qui leur assure un nombreux auditoire; d'autre part, le livre remarquable récemment publié par M. Saint-Marc-Girardin devait inspirer à chacun de ceux qui l'avaient lu le désir d'entendre le spirituel professeur



(Collège de France. — Salle des Cours)

continuer, dans sa chaire, ce brillant volume, qui n'est encore, pour ainsi dire, que la première pierre de l'édifice.

M. Michelet rentrait dans sa chaire avec un nouveau titre de plus; il venait de publier le septième volume de son *Histoire de France*, monument encore inachevé, mais qui compte déjà parmi les plus beaux et les plus considérables de notre époque. Une triple salve d'applaudissements a accueilli l'illustre historien. M. Michelet continuera à traiter cette année la magnifique sujet qu'il a choisi, c'est-à-dire qu'il exposera les principes de la philosophie de l'histoire, appliqués dans les deux années précédentes, à l'histoire des trois derniers siècles. Sa première leçon a été une charmante con-

versation sur la conversation elle-même, une histoire ingénieuse et fine de la casuistique française.

M. Quinet, retenu en Espagne par une mission officielle, est attendu vers la fin de janvier. Son intention, s'il faut en croire l'affiche des cours, est de suivre encore cette année une marche parallèle à celle de son illustre collègue, M. Michelet; il fera l'histoire de la littérature et des institutions de l'Europe méridionale au dix-septième et au dix-huitième siècle. Le titre seul de ces futures leçons en garantit l'avance le succès.

M. Philibert Chasle, laissant cette fois de côté la littérature anglaise, fera l'histoire intellectuelle de l'Allemagne au dix-



(M. Michelet.)

huitième siècle. — M. Labitte expliquera d'abord le quatrième livre de l'*Enéide*, puis il fera l'histoire de la poésie comique et satirique chez les Latins, comparée avec la comédie et la satire modernes. — M. Michel Chevalier traitera du crédit. — M. Ampère fera l'histoire de la poésie française au dix-septième siècle.

A la Sorbonne, M. Saint-Marc-Girardin continue en ses leçons, comme nous l'avons dit, le volume qu'il vient de publier sur l'usage des passions au théâtre. Le spirituel professeur, après avoir passé en revue les pères, les mères et les fils du théâtre, en examine maintenant les amants. Les leçons de M. Girardin ont, d'ailleurs, un attrait de plus que ses livres, ce sont les piquantes digressions dont il se plaît à interrompre ou plutôt à enrichir le cours de sa leçon, et qui servent de commentaire ingénieux à son enseignement. — Le grand amphithéâtre de la Sorbonne peut à peine contenir la foule pressée des auditeurs de M. Saint-Marc-Girardin.

M. Ozanam, faisant l'histoire littéraire de l'Italie, gagne davantage chaque année les sympathies du public; la parole vive et chaleureuse, l'imagination rielle et brillante du professeur, touchent en même temps le cœur et l'esprit des auditeurs; nul doute qu'avant peu M. Ozanam ne soit compté parmi les plus brillants professeurs qui ont paru dans les chaires de la Sorbonne.

Nommons encore M. Egger, qui fait l'histoire de l'éloquence politique et judiciaire en Grèce; M. Patin, qui traite de la poésie lyrique chez les Romains et particulièrement des odes d'Horace; M. Gérusez, qui se fait, comme M. Ampère au collège de France, l'histoire de la littérature française au dix-septième siècle; enfin M. Simon, qui continue l'étude sérieuse qu'il a commencée de la philosophie alexandrine.

Toutefois, on peut prévoir que la vogue sera encore, comme l'an dernier, au Collège de France; jadis la Sorbonne, au temps des Villemain, des Cousin et des Guizot, effaçait les leçons de MM. les *lecteurs royaux*; mais, aujourd'hui, soit par défaut de liberté, soit pour toute autre cause, son enseignement n'a plus ni la même autorité, ni le même éclat que celui du Collège de France; et son public se compose presque



(M. Edgar Quinet.)

uniquement de la jeunesse studieuse, qui ne vient point chercher dans les cours publics d'émotions étrangères à l'objet de ses études.

**Les Enfants Trouvés.**

(Suite et fin. — Voir t. II, p. 248.)

Nous avons montré l'origine de l'œuvre des Enfants Trouvés et les développements successifs de la maison de Paris. Il nous reste à faire connaître, non pas la législation qui régit l'institution générale, car cette législation est souvent contradictoire et demeure par conséquent inobservée, mais le mode

ou quelques-uns des modes d'administration qu'on y a substitués, et qui ont le défaut, comme la loi elle-même, de manquer d'ensemble et d'unité.

Un décret organique du 19 janvier 1811 s'est proposé de refondre toute la législation relative aux enfants trouvés.

Ce but, il ne l'a point atteint, car il a laissé la jurisprudence incertaine et n'a pas vu consacrer par nos mœurs et par l'usage les principes qu'il a voulu établir. Par ses dispositions les enfants trouvés sont mis hors du droit commun et déclarés la propriété de l'Etat. Dès qu'ils ont atteint leur dou-



(Abandon de l'Enfant dans le tour.)

(Reception de l'Enfant.)

zième année, les enfants mâles, en état de servir, doivent être mis à la disposition du ministre de la marine. Ceci ne s'exécute point, ceci n'a jamais pu être exécuté. Les commandants de bâtiments ont manifesté un tel éloignement pour ces mousmes de par la loi, ils ont fait valoir de si bonnes et de si naturelles raisons pour démontrer que les enfants du

littoral, les fils des marins, sont pour la marine une préparation tellement préférable aux hospices des Enfants Trouvés, que cette prescription de la loi n'a jamais reçu même un commencement d'exécution. C'est par les désavantages de son côté pratique qu'elle s'est trouvée abrogée; elle ne méritait pas moins de l'être par l'iniquité de son principe. C'é-

tait en effet la restauration de l'esclavage ancien. A Rome, l'enfant trouvé appartenait à qui l'avait recueilli et élevé. En France, c'est été l'Etat qui, prenant ces soins, se fut attribué cette propriété. La différence n'eût été que dans la qualité du maître: l'enfant eût toujours été esclave; et cela, sans doute pour le punir d'un abandon dont il est trop puni lui-

même, et pour être indemné d'une charge que ses père et mère ont imposée à l'Etat, qui ne saurait légitimement donner de secours que contre eux. Les enfants trouvés ne sont donc pas marqués, malgré la loi. Ils sont placés chez des cultivateurs ou dans des ateliers, par les soins des commissions administratives des hospices, à qui leur infirmité est déclarée, et demeurent sous cette dépendance jusqu'à leur majorité, à moins que les cas trop rares d'émancipation, de mariage ou de réclamation de la part des parents ne soient venus abréger ce terme. Les exceptions, nous le savons, sont très-peu communes; la règle est que l'enfant trouvé travaille sans salaire qui lui profite jusqu'à vingt ans, et que, quand cet âge a sonné pour lui, il devienne libre, ce qui, peut malheureusement dans la réalité se traduire par être sans appui, sans guide et exposé à tous les mauvais conseils de la misère.

Nous ayons dit que la jurisprudence était incertaine. L'exposition d'un enfant est condamnée par nos lois, et nous ne pouvons que les circonstances qui l'accompagnent peuvent être si diverses et sont quelquefois si difficiles à apprécier, qu'une peine uniforme serait, pour la plupart des cas, injuste. Mais ce n'est pas l'appréciation de ces circonstances qui a amené les inégalités les plus disparates dans l'application des peines. Des cours n'ont vu dans une exposition de part qu'une exposition de part; d'autres ont voulu y voir la suppression de l'état civil d'un individu. De la trois mois de prison infligés d'un côté, tandis qu'une peine de quinze ans de travaux forcés était prononcée d'un autre.

Le décret de 1811 n'avait donc ni résolu la difficulté administrative, ni servi à fixer clairement la pénalité; mais du moins il devait avoir pour effet d'en rendre l'application rare et d'ôter tout prétexte atténuant à l'exposition d'un nouveau-né. Il avait ordonné qu'un hospice d'enfants trouvés pourrait être établi dans chaque arrondissement, et qu'un tour devrait être pratiqué dans chacun de ces hospices. Le dépôt d'un enfant dans un tour garantissait à la mère un secret complet et était un acte déclaré innocent, celui qui, au lieu de le porter à cette crèche hospitalière, où il passe immédiatement du sein de celle qui l'abandonne aux soins d'un infirmier, toujours dans l'attente, coupé d'un lien plus ou moins heureux en l'exposant dans un lieu plus ou moins fréquenté, celle-la n'était digne d'aucune pitié, et les tribunaux savaient qu'ils devaient sévir. Voilà, sous le point de vue pénal, le service qu'avait rendu le décret.

Mais bienlôt l'institution du tour s'est trouvée attaquée de plus d'un côté. Nos lecteurs savent sans doute se rendre compte du tour avant que le dessin qui accompagne cet article l'ait mis sous leurs yeux; nous l'avons cependant regardé comme nécessaire, et nous croyons devoir ajouter que le tour est un cylindre en bois convexe d'un côté et concave de l'autre, tournant sur lui-même. Le côté convexe fait face à une rue, tandis s'ouvre dans l'intérieur d'une salle de l'hospice à une somptueuse estalpage auprès à l'extérieur. Une femme veut elle exposer un nouveau-né, elle avertit la personne de garde par un coup de sonnette. Aussitôt le cylindre, décrivant un demi-cercle, présente au dehors, sur la rue, son côté vide, et reçoit le nouveau-né, et l'apporte dans l'intérieur de l'hospice en achevant son évolution. Ainsi la personne qui dépose l'enfant n'a été vue par aucun des servants de la maison, et elle aura pris ses mesures pour n'être pas aperçue des passants. Son secret sera donc bien gardé, en même temps que le petit abandonné ne sera point exposé aux injures de l'air.

Mais la population croissant et le nombre des enfants trouvés croissant avec elle, le chiffre total de leur dépense surtout devenant plus considérable parce que les bons soins et la suppression de l'exposition loin de l'hospice avaient rendu les proportions de mortalité moins grandes, quoique bien élevées encore, les conseils généraux ont pensé que le tour, son mystère, les facilités qu'il présentait, étaient comme une provocation à l'abandon des enfants et qu'il y avait lieu de s'inquiéter de ce que les conseils généraux ont arrêté à réduire le nombre des enfants trouvés, on arriverait à réduire par conséquent la dépense de ceux-ci. Les défenseurs du tour ont dit, et justement, que c'était une erreur de croire qu'il encourageait la corruption de la morale publique; qu'il y avait d'autant plus d'enfants trouvés, proportionnellement aux naissances légitimes, que les mœurs étaient plus pures, et d'autres termes, que moins il y a de naissances légitimes dans un département, plus le nombre des enfants trouvés est considérable. Ainsi ils ont fait observer que le département d'Ille-et-Vilaine, celui de France où les naissances naturelles sont le moins nombreuses, est en même temps celui où les enfants trouvés sont le plus nombreux par rapport au nombre d'enfants légitimes; que, d'un autre côté, le département de Saône-et-Loire, qui est le troisième dans l'ordre des naissances naturelles, c'est-à-dire le plus corrompu de tous les départements après ceux de la Seine et du Rhône, est celui qui compte le moins d'enfants trouvés relativement au nombre des enfants légitimes; que cette règle ne souffre de remarquables exceptions qu'à Paris, à Lyon et dans les grandes villes, et qu'ainsi on est forcé de reconnaître que le sentiment de la honte fait abandonner beaucoup plus d'enfants que la démoralisation.

Ces raisons, et beaucoup d'autres, ne l'ont pas empêché partout, et dans plusieurs départements, comme dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les tours ont été supprimés, sans que pour cela le nombre des naissances illégitimes ait été moins élevé, bien au contraire. Le Bas-Rhin compte soixante-dix-neuf de ces naissances sur mille enfants, tandis que le département d'Ille-et-Vilaine, qui a sept tours ouverts, ne donne que vingt et une naissances illégitimes sur le même total. De plus, les chiffres font voir que dans plusieurs grandes villes, avant comme après l'établissement du tour, le chiffre des entrées a été à peu près le même. On n'a donc rien gagné sous le rapport moral. On n'est pas arrivé à un résultat plus significatif sous celui de l'économie, et, de plus, on a substitué

un arbitraire local, souvent appliqué à contre-sens, à une règle unique, à une mesure uniforme. En les tours sont fermés, mais dans le département où ils sont ouverts, et l'on y envoie des enfants de loin, ce qui expose leur vie, et ce qui met à la charge de la commune de leur destination, c'est un état de choses indéfinissable, contre lequel les conseils généraux réclament et ont obtenu, et que ceux qui sont les plus enclins dans leur opinion regardent comme plus lâcheux même que l'adoption d'un système qui n'est pas le leur, mais qui aurait du moins le mérite d'être général.

À Paris, on le nombre des enfants abandonnés n'avait pas suivi une marche ascendante, malgré l'augmentation du nombre des habitants, et de l'accroissement dans la population des enfants trouvés ne venait que du bienfait de la vaccine, des soins hygiéniques, de la surveillance exercée sur les nourrices, et de l'inspection fréquente des enfants, toutes mesures qui ont diminué les cas de mort; à Paris, dans les derniers mois de 1857, il a été pris un parti pour arriver, non pas à arrêter une augmentation qui ne se manifestait pas, mais à faire décroître le nombre des abandons, et par conséquent le chiffre des dépenses. On n'y avait pas songé tant que la mort s'était chargée d'éclaircir les rangs; mais quand elle l'a plus rendu ce triste service, on a été effrayé de l'importance du budget. La loi n'a adopté ni la clôture du tour, comme dans certains départements, ni son ouverture mystérieuse, comme dans ceux qui sont demeurés fidèles à l'esprit de cet article du décret de 1811; on a fait du tour une espèce de pièce où viennent se faire prendre les pauvres mères anxieuses la honte surtout fait le plus souvent adopter le parti extrême de déposer leur enfant. C'est pour que leur faute ne soit pas connue, c'est pour que le déshonneur et le déchéatement ne soient pas portés dans leurs familles, qu'elles se rendent en secret au tour de l'hospice de la rue de la Bourbe. Elles s'en vont, mais au lieu de voir leur tour offert à leurs enfants, elles sont entourées par des surveillants mis aux aguets, et apprennent qu'on s'en est aperçu sans déclaration.

Dans un rapport que nous avons sous les yeux, adressé à la suite de l'adoption de ces mesures nouvelles, par M. le préfet de police à M. le ministre de l'intérieur, cet administrateur est amené à reconnaître que deux de leurs conséquences ont été, que plusieurs infanticides ont été commis (1), et que les expositions d'enfants nouveaux-nés ont été plus nombreuses. Il est grave d'avoir ce double avis à faire; et quant aux intérêts de la morale, nous ne croyons pas qu'ils aient été bien servis par la mesure qui a substitué à la libre révélation des enfants. On propose à la mère qui fait mine de vouloir déposer son fils de lui avancer une somme mensuelle si elle consent à le garder. On comprend combien de fois la comédie du soulagement de dépôt doit être jouée, uniquement pour arriver à ce dénouement intéressant. La dépense peut être moins élevée, mais elle est beaucoup plus mal entendue. Aussi, plusieurs conseils généraux, qui n'étaient pas moins que la ville de Paris préoccupés des difficultés auxquelles les condamnent les enfants trouvés, n'ont-ils pas hésité à dire « nous nous sommes comme celui de l'Aréage en 1840; c'est, d'un côté, nous, une semblable mesure peut amener une économie dans la dépense, on doit craindre, d'un autre de compromettre la morale publique, en laissant croire à la portion peu éclairée de la population qu'on accorde une indemnité pécuniaire pour un acte toujours délictueux pour la société; » et comme le conseil général de l'Aveyron, dans la session de 1842 : « Une pareille mesure est un outrage à la morale, et une espèce de prime pour le libertinage. »

Voilà donc en quelque sorte trois systèmes concurremment en pratique; la suppression déclarée du tour, son ouverture sérieuse et réelle, son ouverture simulée ou sa suppression déguisée. Si nous venions tous les points de cette importante question, nous verrions sur chacun d'eux la même divergence d'opinions, la même contradiction dans l'application. Ce qu'il faut donc nous demander à grands cris, c'est une législation sérieuse qui nous donne un moyen de nous empêcher de créer un système un, lequel ne sera pratiqué que pour ce qu'il est, et que la honte des enfants aura été enlevée aux commissions administratives pour être déferée au gouvernement, représenté par ses préfets. Mais comme cet état de choses si désirable se fera peut-être encore attendre, qu'il nous soit permis, avant de terminer, d'ajouter un dernier mot sur une mesure qui peut avoir de bons effets, de combler des abandons et d'amener des économies, si l'on y recourt loyalement, mais qui n'est qu'un moyen odieux quand on le comprend et quand on l'emploie comme on l'a fait dans plusieurs départements.

Le déplacement est la translation des enfants trouvés dans une commune éloignée du département, ou même dans un département limitrophe. Si cette translation était opérée dans le premier âge, si on avait le soin de la bien rendre publique, qu'on recourra toujours à ce moyen, on empêcherait par là certains mères de concevoir l'espérance, en faisant porter leur enfant nouveau-né au tour par un message avec lequel elles sont d'intelligence, de voir ce bébé et le leur rapport à titre de non-né, leur procurant salaire, un enfant qui, également aux parents qui peuvent être tentés de déposer leurs enfants, se fait voir qu'ils pourront, sans les avoir à leur charge, ne les pas perdre de vue, tout espoir de les voir devenir libres d'eux; enfin, on mettrait d'accord et l'intérêt des hospices et celui de la conservation des biens et des devoirs de famille. Mais ce n'est point ainsi qu'on procède, et ce sont de plus larges résultats d'économie que l'on veut

à atteindre par un calcul et un moyen devant l'odieux desquels quelques communes administratives n'ont pas reculé. Quand les enfants sont parvenus au second ou au troisième âge, quand de leurs d'affection se sont formés entre eux et les femmes auxquelles on les a données à nourrir, ou les familles d'agrément, ou d'ouvriers qui ont été chargés de les élever, tout d'un coup on vient annoncer que ces enfants vont être transférés dans un autre département, et l'on signale à ces nouveaux parents adoptifs, toujours peu aisés et souvent pauvres, qui lui fait qu'ils consentent à les garder sans salaire, à se surcharger pour alléger d'autant l'administration, on a se voir enlever leurs fils, leurs filles d'adoption. On spéculé sur leurs bons sentiments sans prendre même la peine de déguiser le sentiment mauvais qui inspire ce calcul. Nous ne savons rien de plus immoral, de plus odieux, rien qui mérite davantage d'être flétri par l'indignation publique.

Les auteurs d'un tel-conscienceux ouvrage, comme par l'histoire, que nous avons eu à consulter plus d'une fois pour ce compte travail (1), répondissent le déplacement des enfants, mais demandant la suppression des tours. Notre conclusion sera aux trois quarts opposée à la leur. Nous croyons le déplacement constamment annoncé et réellement opérée dans le premier âge, une mesure qui n'a rien que de moral et qui a son utilité. Nous croyons la suppression des tours un expédient dont les avantages financiers ne saurait déguiser le danger. Nous croyons enfin que jamais question n'a réclamé plus impérieusement l'attention du gouvernement qu'à la faire cesser les incertitudes de la loi, l'anarchie des mesures administratives, les contradictions des tribunaux, et à se constituer le tuteur des enfants trouvés avant leur majorité, comme leur patron après.

**Chronique Musicale.**

L'ESCLAVE DE CAMOENS. — ANNA BOLENA. — BASTIENNE DE LACRIE. — M. RONCOLO. — LES CONCERTS. — NOUVELLES PUBLICATIONS.

L'Opéra-Comique a mis au jour, le mois dernier, un ouvrage en un acte, à l'endroit duquel l'Illustration est en retard. Il est petit, tout petit; nous, si petit qu'il soit, il ne doit point passer inaperçu, et nous devons réparer nos torts à son égard.

Parlons donc, avant tout, de l'Esclave du Camoens. C'est une esclave est une jeune fille, une Indienne, et, si faut tout dire, une bayadère; mais cette bayadère est un ange de candeur, de vertu, de dévouement et de fidélité. Camoens la rapporte de Goa à Lisbonne, et c'était pendant la nuit son logement; car, cette esclave pris, il ne possède rien au monde que son génie et ses manuscrits, et n'a de quoi payer ni son logement ni sa nourriture. Vous le croyez bien empêché? C'est que vous êtes, hélas! que de s'écrier pistifil où l'on ne sait plus ce que c'est qu'un poète. Camoens n'en est pas moins l'un des plus heureux hommes du monde, il fait des vers toute la journée, il dort pendant la nuit sur les deux oreilles, il mange à discrétion, bat de même, et ne soigne seulement pas à se demander d'où cela lui vient.

Voici ce que se passe tous les soirs à son insu : Des qu'il est endormi, — et il a l'heureuse habitude de s'endormir aussitôt qu'il est couché, — Griselda revêt son costume de bayadère, sa robe l'ère et d'une entore blancheur, comme dit M. de Planard, son voile de gaze transparente et son turban de cachemire. Ainsi parée, elle se rend sur les bords du Tage, aux lieux où les nobles dames et les cavaliers élégants de la cour viennent respirer l'air frais de la nuit. Là elle exécute les danses pittoresques de son pays, et produit ces effets marqués auxquels on ne voudrait point croire si l'on n'avait pas vu Charlotte, qui, elle-même les danses, elle entraîne, elle subjugué les cavaliers, et recueille une abondante moisson de craquades et de douras, avec lesquels elle paie loyalement l'avare hôtelier qui l'héberge et qui nourrit Camoens.

Cet hôtelier n'est pas seulement avare, il est poltron, et se fait payer très-cher ses verres. Camoens est un hôte dangereux, qui jadis a fait des vers où il chantait la patrie, et poussait l'irrévérence jusqu'à blâmer les criens du gouvernement. Le gouvernement s'est fâché, comme de raison; Camoens est présent, il se cache, il est perdu si on le trouve, et quoique lui aura donné asile au affaire à la sainte Inquisition, Justice maintient à quel prix le rusé hôtelier doit lui louer son triste logement et lui vendre son vin de Porto, ses oranges et son *olla podrida!*

Or, il est arrivé qu'un jeune et fatigant cavalier, à force de voir danser Griselda, a connu par elle une passion violente. Il se met à sa poursuite, il découvre le lieu de sa retraite, et se présente à l'improvise devant l'hôtelier terrifié. « Quelle est cette jeune fille qui est logée chez toi, vieux coquin? » L'autre me, comme de raison. Mais au moment même Griselda paraît, et le jeune officier, qui est pressé au dîner, elle entraîne, elle subjugué les cavaliers, et recueille une abondante moisson de craquades et de douras, avec lesquels elle paie loyalement l'avare hôtelier qui l'héberge et qui nourrit Camoens. Mais au moment même Griselda paraît, et le jeune officier, qui est pressé au dîner, elle entraîne, elle subjugué les cavaliers, et recueille une abondante moisson de craquades et de douras, avec lesquels elle paie loyalement l'avare hôtelier qui l'héberge et qui nourrit Camoens.

(1) Histoire des Enfants Trouvés, par MM. Terme et Montfaucon, Paris, Paulin, 1840; in-8.

Si ce ne sont ses paroles expresses.  
C'en est les sens.

Bienôt, en effet, elle devient libre, et elle fait comme elle a dit; après qu'on Dom Sébastien, qui ne veut pas se montrer moins délicat qu'un bayadère, amène l'arrêt de proscription lancée contre le porte, ôte solennellement devant lui son chapeau à plumes, et le proclame l'honneur et la gloire du Portugal, ce qui, de sa part, est d'autant plus beau que la *Lusitane* n'est pas encore sortie du portefeuille de Camoens.

Tout cela forme un petit acte assez agréablement tourné, et orné d'un certain nombre de morceaux de musique qui ne font aucune peine à entendre. Il pourrait s'y trouver plus de vers sans doute, plus d'entraînement et de chaleur. C'est de la musique *frivole* et calcine comme une matinée d'avril. Cela n'a rien de révolutionnaire dans l'art, et c'est à quoi bon les révolutions ? — Mais aussi cela n'a rien de fatigant par l'allure et ne fait point aux oreilles, rare et précieuse qualité par le temps qui court !

C'est, du reste, le début, sur la scène de l'Opéra-Comique, de M. Flotow, jeune et gracieux compositeur dont les abonnés de *l'Illustration* connaissent déjà la musique.

Épouse des efforts qu'il avait faits pour mettre au monde ce frère et délicat enfant, l'Opéra-Comique s'est endormi. Ne troublons pas son sommeil.

A l'Opéra, *Don Sébastien* poursuit glorieusement sa carrière, et l'on applaudit toujours avec fureur le beau cortège funèbre du troisième acte et les magnifiques harmonies du quatrième. M. Duprez chante maintenant comme dans ses meilleurs jours. Nous croyons que la sage modulation avec laquelle M. Donizetti a écrit le rôle de Dom Sébastien est pour beaucoup dans ce retour de jeunesse.

L'Opéra-Italien ne ressemble point à ses deux amis. Il n'a pas plus tôt obtenu un succès qu'il en convoite un autre. L'ambitieux ! Après *Marta di Rohan* le *Fantasma* était venu se mettre en ligne; après le *Fantasma*, *Anna Bolena* s'est présentée. Cette première tentative n'a eu que la moitié réussi; M. Salvini, malade, n'a pas complètement répondu à l'attente de *diletanti*, qui le souvenir de *Rohana* rendus difficiles. Mademoiselle Nissen et madame Brambilla ont dignement rempli les rôles du page amoureux et de Jeanne Seymour; madame Grisi, dans celui d'Anna Bolena, a déployé toutes les grâces de sa personne, tous les charmes de son regard et de son sourire, toutes les richesses de sa voix; elle a eu d'admirables mouvements de passion; elle s'est montrée grande cantatrice et grande tragédienne; mais tout cela n'a pas suffi pour alléger le fardeau que M. Fornasari avait à porter. Ce fardeau, trop lourd, hélas ! c'était le souvenir de Lablache. Et pourtant M. Fornasari a de robustes épaules. Qui pourra jamais remplacer Lablache ? Et pourquoi le remplacer, puisque le voilà revenu !

Il est revenu, il a reparu dans *Don Pasquale*, avec sa robe de chambre de bain et son bonnet à fourrure, avec sa belle perruque rousse, ses bottes vertes, son habit vert-pomme et son canotier triomphant. Dieu sait comme on lui a fait fête, et de quels applaudissements on l'a salué, et de quelles acclamations et de quels rires francs et joyeux ! A côté de lui figurait M. Bonconi, qui a complété l'enthousiasme dans le rôle du docteur Malatesta. Sa voix a pas autant de volume que celle de son devancier, ni même autant d'agilité; mais, en revanche, comme son chant est expressif, comme sa gaieté est spirituelle ! Comme son regard est fin et atrépeux ! et qui est accord parfait du chanteur et de l'acteur se rencontre rarement au théâtre !

Le succès de M. Bonconi a été complet. Son triomphe a été plus brillant encore, ces jours derniers, dans le *Berlier de Seville*, où il a pris le rôle de Figaro. Jamais, depuis Pellegrini, nous n'avions vu un Figaro si léger, si semillant, si spirituel, si malin. M. Bonconi est évidemment l'un des plus charmants chanteurs d'aujourd'hui.

Les concerts vont commencer. Selon son habitude, M. Berlioz a ouvert la marche. Son premier concert avait rempli la salle du Conservatoire, et plusieurs des morceaux qui forment son programme ont provoqué des applaudissements unanimes. Son second concert aura lieu le 27 janvier.

En attendant, les productions musicales écoulent de tous côtés et s'évalent aux vitres de tous les marchands, fraîches, brillantes et en grande toilette, c'est-à-dire ornées de lithographies plus ou moins correctes, plus ou moins énumérées. Chaque compositeur de salon a fait son album. Jamais il n'y avait eu autant d'albums que cette année, et nous aurions grand-peine à les désigner tous. Parlons seulement des plus remarquables. Celui de mademoiselle Lora Pinguet se recommande, comme toujours, par des mélodies simples, faciles, communes quelquefois, souvent aussi pleines de charme et de grâce. Un professeur d'harmonie y trouvera bien par-ci, par-là quelques procédés à reprocher, mais Dieu nous préserve d'avoir rien de commun avec les professeurs d'harmonie !

En revanche, rien n'est plus correct que les compositions de M. A. Thays; son style est pur, sa phrase claire et limpide, sa pensée naturelle est toujours d'une fraîcheur remarquable. Son album renferme neuf romances, parmi lesquelles nous citerons particulièrement : *Pourquoi ? — Berce aux pieds nus — Fiez-vous donc aux fleurs ! — du Cote du Chêne — et la Promenade sur l'eau*, charmant petit duo où les deux voix sont agacées avec beaucoup de grâce.

Il y a plus d'imagination encore, plus de force, plus d'ampleur dans l'album de M. Labarre. Ses albums de cet artiste sont souvent d'un style très-élégant, et ont quelque peine à tenir dans ce cadre restreint de la romance; son chant est large et expressif, son harmonie riche, étoffée, pleine d'habiles modulations et de pittoresques surprises. *Le Fil d'or, le Cœur perdu*, sont deux charmantes chansonnettes qui donnent un grand air au roman qui il a publié cette année et auxquelles on ne saurait préférer que la *Fille du soldat* et l'*Echo*.

Pourquoi madame Héralut ne lui-elle pas de romances ? elle y réussirait sans doute à merveille, car elle a tout ce qu'il faut pour cela : la faculté de créer des chants nouveaux et le

sentiment des effets harmoniques. Mais madame Héralut est pianiste, et elle écrit pour son instrument. La grande valse en *mi bémol* qu'elle vient de publier chez l'éditeur Pacini est un morceau très-brillant, et qui atteste à la fois une imagination et une habileté remarquable.

### Les petites industries en plein vent.

L'industrie est la reine du dix-neuvième siècle; elle trône dans les splendides magasins de la capitale, véritables palais féériques où l'aristocratie de l'or, la suite aujourd'hui, vient lui faire sa cour. Mais dans l'ensemble de son règne, Sa Majesté a eu le bon esprit de ne point oublier son origine roturière; elle est bonne princesse et ne délague pas de son pied royal l'asphalte de nos trottoirs ou le pavé de bois de nos rues.

Comme le soleil, l'industrie luit pour le monde; mais pour quelques privilégiés qui se contentent largement à respirer l'atmosphère chaude de l'astre, combien de plus petits ou de moins habiles n'ont qu'un tigre rebotté ou qu'un pauvre rayon !

Au matin de la vie, chacun part, avec son bagage d'espérance, pour cette périlleuse course au clocher dont le but est parfois la renommée, et toujours la fortune. Quelques-uns arrivent... mais le plus grand nombre reste en chemin.

Voici d'abord un de ces malheureux petits exilés que la Savoie, le Piémont, le duché de Parme, envoient tous les hivers sous notre ciel brumeux, eux, pauvres enfants, ces sous le soleil du Midi.

« Va, petit, lui dit le père, va chercher fortune à Paris. A Paris, tout le monde est riche; ici nous n'avons pas assez de pain pour vous tous. »

L'enfant pleure; sa mère l'embrasse; son père le bénit; ses petits frères et ses petites sœurs ontient son sort... car il va voir Paris ! Paris, ce pays de Cocagne des pauvres gens qui le voient du loin !

Il part le cœur gros; mais l'espérer le soutient, l'encourage. Bien souvent il détourne la tête pour voir encore sa mère, qui lui dit adieu, et sa chaudière, qui semble lui sourire au soleil... Mais bientôt il ne voit plus ni sa mère ni sa chaudière; il marche, il marche vers la terre promise; le soleil se couche l'abandonner aussi et rester au pays... Il arrive dans la ville aux merveilles... il se perd toute fois dans son brouillard et dans ses rues bruyantes; il vient, triste, harassé, frapper le soir à la porte du maître auquel il est recommandé.

Le maître est toujours un ancien patriote de l'enfant. Nous disons ancien, car il est devenu Parisien grâce à l'industrie... Il exploite d'ordinaire une branche industrielle de modeste apparence; mais le brave homme, avec cette effrayante économie dont les Auvergnats et les Savoyards savent seuls le secret, a su amasser un petit trésor mystérieux et caché. Il accueille le pauvre petit, et veut bien, pour un sou, lui donner pour rien une écuelle de soupe et une place dans la souperie où couchent ses autres prolétaires... L'enfant s'endort de fatigue, et rêve au pays et au foyer paternel... mais, au milieu de son beau rêve, une main le secoue et l'éveille :

« Allons ! paresseux ! tu es à Paris, et à Paris on ne dort pas, on travaille ! il est six heures, en besogne !... et si, ce soir, tu ne me rapportes pas vingt sous... tu n'auras pas de soupe... marche ! »

Le rude tuteur des petits exilés exerce presque toujours la profession de fumiste, ce qui est le dernier échelon de l'industrie du ramonneur, sa première industrie. Il a passé par bien des misères et par bien des chemins avant de parvenir à ce faite de prospérité. Il formait son tour des élèves, et le plus souvent il les exploite. Dès le matin, il les lance sur le pavé de Paris, avec leur sac de suie sur le dos; il faut qu'ils rapportent en rentrant leur salaire de la journée, fixé à un minimum rigoureux, sous peine de ne point souper, et quelquefois de pis. Le pauvre petit diable se met donc à parcourir les rues; il offre, de sa voix criarde, ses services aux habitants endormis encore; et si la journée se passe sans qu'il ait recueilli la somme exigée, il n'ose plus rentrer chez le maître, car le maître le battait. Il s'assied de courage sur le bord d'un trottoir, et demande aux passants un petit sou pour compléter sa recette; et souvent il va passer sa nuit à la souricière de la préfecture de police, où le conduisent les agents qui l'ont surpris en flagrant délit de mendicité. Voilà à quoi se réduit cette fortune qu'il venait chercher à Paris.

S'il échappe aux agents de la police, et si sa charité publique lui fait défaut, la crainte du terrible patron le pousse parfois à recourir au vol, pour ne point rentrer au logis sans le tribut obligé.

Quelques-uns, plus ingénieux, plus industriels, emulent diverses professions pour satisfaire l'avidité exigée du maître; ramoneur le matin, ils deviennent droitiers au milieu de la journée, et le soir, à l'heure de la promenade, ils montrent aux passants une marionnette, leur compatriote, un petit cochon d'Inde, une souris blanche, ou quelque autre enlèvement des moins curieuses. Les plus malins jouent de la vielle, et grincet ces étrennes réfrains populaires auxquels on s'efforce de se soustraire en donnant quelque monnaie au musicien.

Alléché par les profits de cette industrie musicale, si l'enfant persévère dans sa vocation, et qu'il achète un jour son indépendance au moyen de quelques économies qu'il a abandonnées à son patron, il fait l'acquisition d'une serinette, et il voit sur la voie de la fortune; c'est-à-dire que les vingt ou trente sous qu'il gagnera chaque jour, en tournant la manivelle de son instrument seront pour lui, et non plus pour son protecteur. Il devient professeur de chant, et forme des élèves parmi les serins des portières du faubourg Saint-Marcen, à raison de 10 centimes la leçon.

Il parcourt ainsi le rude sentier de la vie, cherchant la

fortune, et trouvant à peine le pain de chaque jour. Les autres s'accroissent, et la fortune ne vient pas; il s'accroît un soir sur sa pauvre serinette, et rêve tristement au pays. À sa chaudière, à sa vieille mère morte loin de lui; il se rappelle avec amertume ces mois que lui dit son père en lui faisant ses adieux : « Va, petit, va faire fortune à Paris ! »

Il jette alors un triste regard sur le délabrement de sa veste et sur son instrument détraqué, et se prend à regretter de n'avoir pas embrassé une industrie moins artistique, mais plus lucrative.

Un de ses anciens camarades de ramonage, avec lequel il a parcouru autrefois bien des cheminées, vient à passer près de lui. Ce gaillard-là a compris que la musique était une carrière trop futile pour être lucrative, surtout lorsqu'elle ne s'adresse qu'à des serins... Il a compris son siècle, le siècle de l'industrie... il s'est fait industriel.

Tandis qu'il était ramonneur, une cuisinière génoise lui fit un jour la largesse d'un peu de lapin; il le vendit cette pièce, on lui en donna 20 centimes. Cette opération commerciale lui révéla sa vocation ! Il devint marchand de peaux de lapins !... Ces premiers 20 centimes furent la première source de fonds de sa maison de commerce... Les fonds furent affectés à l'achat de deux autres peaux, qui produisirent 40 centimes... bénéfice clair et net de 100 pour 100 !...

Il prend aujourd'hui la qualité de négociant en fourrures de basse-cour, et s'il a conservé sur son visage une nuance qui rapp le sa première profession, il porte à ses pieds des guêtres d'un blanc irréprochable pour attester qu'il ne grimpe plus dans les cheminées. Son commerce a prospéré, aussi qu'un peut en juger par le nombre considérable de peaux qu'il tient sous son bras, et le vaste sac dont il est muni prouve qu'il est en position de faire des achats bien autrement importants si une bonne occasion s'offre à lui.

En considérant la tenue confortable de son ancien camarade, le pauvre joueur de serinette se dit en soupirant : « J'aurais mieux fait de me faire marchand de peaux de lapins, ou bien encore étendeur de casseroles et fondeur de fourchettes, comme ce riche Auvergnat qui passe là-has !... »

L'industrie en plein vent, la petite industrie vagabonde et hétéroclite, change de caractère et d'aspect suivant les divers quartiers de Paris.

Ainsi le ramonneur, le joueur de serinette, le marchand de peaux de lapins, l'étendeur de casseroles ne se rencontrent guère que dans un rayon assez éloigné du centre de la capitale.

Le centre de Paris, appartenant au Parisien; c'est le Parisien qui l'exploite... il s'y installe comme chez lui, et semble vouloir faire aux étrangers qui affluent au cœur de la grande ville les honneurs de l'industrie parisienne.

Le type du genre, le plus hardi, le plus habileur, le plus malin, est sans contredit le marchand de chaînes de sûreté. C'est sur les larges trottoirs du boulevard Montmartre ou du boulevard des Batignols qu'il établit son éventaire volant (avec ou sans jeu de mots); ces bénéfices modernes affectent une belle et plus recherchée, achetée, louée ou enjuponnée à quelque marchand d'habits du Temple; ils portent d'incroyables gravures et des palots de l'avant-dernière mode... La société industrielle et commerciale se compose de trois catégories, on les trois par ses manières, sa tenue et son éducation grandiose, se consacre à la vente; il se place derrière son éventaire et énumère les avantages, la qualité et le prix du produit bon marché de ses chaînes de sûreté; c'est le marchand. Un second, celui dont la vie exerce aperçut et reconnaît dans les loins les agents de la police et les sergents de ville en habits bourgeois, se pose auprès de la boutique dans l'attente d'un amateur; il semble examiner avec une grande attention la marchandise vantée, mais son regard tombe au loin l'approche de l'ennemi; ce second associé remplit les fonctions de gendarme. Le troisième enfin, vêtu plus simplement que les deux autres, se donne la physionomie la plus honnête qu'il peut, il se grime autant que possible en candide provincial, en chaland naïf et sérieux. Il se tient à distance de l'éventaire et semble écouter d'abord avec une certaine méfiance l'énumération des merites de la marchandise débitée par le marchand. Si quelques badauds s'arrêtent, il les regarde avec un demi-sourire d'incrédulité et semble les consulter tacitement pour savoir s'il doit croire tout le bien qu'il entend dire de cette fautive chaîne de sûreté.

« Voyez, monsieur, lui dit le marchand d'un air de *trougnon*; voyez, monsieur, examinez, palpez, essayez; la vie n'en coûte rien; chaînes de sûreté en caoutchouc élastique et sans odeur, indispensables pour garantir les montres, les bijoux et les livres contre les tentatives des voleurs ! Voyez, monsieur, 50 centimes, les chaînes de 25 sous ! 75 pour cent au-dessous du prix de fabrication... Voyez, monsieur; examinez, monsieur; achetez, monsieur. »

Et le vendeur met dans la main de l'acheteur (c'est la qualité de l'oisive assise) une de ses merveilleuses chaînes. Celui-ci craint de ne voir pas la prendre; mais le marchand le force à la garder, en lui criant : « Examinez, monsieur; la vie n'en coûte rien ! » L'honnête acheteur examine donc, il tire la chaîne dans tous les sens pour s'assurer de sa force et de son élasticité; peu à peu sa physionomie prend une expression de confiance, d'admiration; et, entraîné par la qualité supérieure de la chaîne, par son prodigieux bon marché... ma foi ! lui dit au marchand : « Je la prends. » Il se la fait envelopper, la met dans sa poche, pose ostensiblement 50 centimes et s'éloigne. Quand il a fait dix ou quinze pas, il revient, remet la chaîne sur l'éventaire, reprend ses 50 centimes, et recommence à en acheter une autre, ou la même, avec les mêmes formalités. Si un badaud, alléché par l'exemple du commerce, achète après lui une chaîne, l'opération est terminée; sinon, c'est à recommencer indéfiniment, jusqu'à ce que le gendarme soufflé tout bas ce mot d'alerte : « À faire la rousse (la police) ! »

Assis, et en un clin d'œil, l'éventaire est plus, mais sous le bras comme un chapeau de bal, et la maison de commerce va s'établir entre pas plus loin, et répéter ses opérations. Il

arrive parfois qu'un chaland sérieux, après avoir acheté la chaîne de sûreté, ne trouve plus sa moufle dans son gousset. Preuve irréfutable de l'utilité de la chaîne.

Mais le soir vient, et les trois compères vont déposer leur fonds de commerce chez un marchand de vin. Ils font sur une table vineuse l'inventaire de leurs opérations; il se trouve souvent que le vendeur a vendu soixante chaînes, bien qu'il n'en ait que vingt-cinq dans sa boutique, et qu'en dernier résultat ces vingt-cinq lui restent intégralement pour servir à la vente du lendemain. Ce problème, qui embarrassait peut-être les syndics les plus experts du tribunal de commerce, s'explique et se résout par un mot: — les soixante chaînes vendues par l'associé vendeur ont été achetées par l'associé altumeur.

Le mystère est expliqué. Cependant, comme trois associés ne vivent pas en s'achetant réciproquement des chaînes de sûreté, nos industriels laissent leur boutique au cabaret et



(Ramoneur.)

voit se livrer, à la clarté du gaz, à un autre commerce plus lucratif: ils deviennent marchands de contremarques; si le trafic ne donne pas assez pour occuper les trois intéressés, l'un d'eux, l'altumeur, endosse une blouse et devient ouvrier de facras à la porte des théâtres et des concerts: il place un petit tapis ou son mouchoir sur la roue pour garantir contre



(Joueur de scrinette.)

la soufflure de la boue la robe de la bourgeoise ou le tweed du bourgeois; ce bon office lui rapporte quelques doubles décimes qu'il verse fidèlement dans la caisse sociale.

Non loin de la fameuse échoppe où se fabrique et se dé-



(Marchand de peaux de lapins.)

bite la galette du Gymnase, n'avez-vous pas remarqué encore une petite industrie en plein vent? C'est là, sur le bitume du boulevard Bonne-Nouvelle, qu'un modeste et savant astro-



(Fumeur et fondeur de cuillers.)

nome vient chaque soir demander à l'industrie les profits que la science seule ne donne pas. Cet estimable Galilée moderne, coiffé d'un bonnet grec et revêtu d'une redingote à la propriétaire dont la coupe surannée témoigne de la part

de celui qu'elle couvre un profond mépris pour les futilités de la mode, établi, à l'heure où le gaz s'enflamme dans les



(Marchand de chaînes de sûreté.)

lanternes, un magnifique télescope sur le trottoir du boulevard. Moyennant la faible rétribution de dix centimes, vous pou-



(Astronome en plein vent.)

vez vous donner l'utile récréation de voir des montagnes dans la lune, ou de découvrir une comète et sa queue nu prévue par les savants de l'Observatoire.



(Marchand d'ombrelles pour les enfants.)

Un vénérable pair d'Angleterre, de passage à Paris, se livre à ces recherches intéressantes. Un jeune apprenti astrologue veille à ce que les voleurs à la tire ne fassent pas des explorations d'un autre genre dans les poches de ce noble étranger, tandis que sa vue et son attention voyagent dans la lune.

Remontons le boulevard, passons devant ces honnêtes marchands d'ombrelles d'enfants qui prononcent sans cesse leur légère pyramide des Tuileries aux boulevards, en face de la pauvre femme qui vend, au pied d'un arbre, de petits cornets de sable rouge et bleu à sécher l'encre sur le papier; descendons jusqu'à la place de la Bourse, cette église métropolitaine de l'industrie financière. Vis-à-vis des marches du temple, l'industrie en haillons, maigre, transie, grelottante, appelle encore les passants indifférents. Ce sont de pauvres enfants à genoux sur la dalle humide; ils vous offrent, d'une voix dolente, des allumettes chimiques à l'essai, à l'épreuve, à un sou le paquet, à deux sous la boîte.

Pendant que ces malheureux enfants vous pressent d'acheter leurs allumettes modernes, un peu plus loin, sur la

et de la faim. Ils s'endorment en espérant un lendemain meilleur.

C'est alors, et quand tous reposent, les riches sous leurs édredons, les pauvres sur leur grabat glacé, que l'industrie de nuit descend de la rue Mauflottard et s'empare de la ville. Elle parcourt les rues, la hotte sur le dos, le crochet à la main, et dispute aux chiens affamés les choses sans nom dont se compose son commerce. Après une nuit passée dans ces fouilles mystérieuses, le chiffonnier, fier de la lourde charge qu'il porte, va rejoindre sa femme, qui, plus diligente ou plus heureuse dans ses recherches, a rempli sa hotte avant lui, et l'attend, assise sur une borne, près de la porte d'un marchand de liqueurs qui va bientôt s'ouvrir.



(Marchande d'allumettes chimiques.)



(Chiffonnier.)



(Chiffonnière.)

place Saint-Georges, une bonne vieille femme, assise dès le matin devant l'hôtel de M. Thiers, offre aux servantes du quartier ses allumettes classiques dont personne ne veut plus; n'importe! elle les tient toujours dans sa main, et les offre toujours avec confiance, avec l'espoir de les voir apprécier un jour par quelque bonne âme du temps passé: elle lui donnera par-dessus le marché des feuilles de laurier, des bouquets d'ail, de l'amadou, un briquet, une pierre à feu; mais les jeunes servantes passent devant la bonne vieille sans



(Marchande d'amadou.)

s'arrêter, sans lui rien acheter... Elle les regarde passer tristement, mais sans se plaindre... elle attend.

Enfin, les pauvres industriels du soir regardent leur marmite, ou plus d'un cherche dans le sommeil l'oubli du froid

Les Caprices du Cœur.

NOUVELLE.

(Suite. — Voir t. II, p. 298.)



II.

Le cœur d'une femme est soumis à une foule d'accidents pathologiques, en d'autres termes, de phénomènes que certains

esprits acerbés, ou enclins à une véracité brutale, osent appeler des caprices.

L'étude approfondie de cette matière est sans contredit l'une des plus sublimes qui puissent séduire l'esprit humain,

et nous voyons pourtant que les bavards vulgairement connus sous le nom de philosophes ont eux-mêmes occupé de plusieurs belles-lettres tout à fait secondaires, telles que l'immortalité de l'âme, le système des monades ou la théorie des atomes crochus, que de consacrer leurs veilles ou leurs scalpels à l'examen de cet organe tour à tour si riche, si pauvre, si tendre, si dur, si reveche, si boudé, si fier, si despote, et finalement si amusant : le cœur d'une femme!

Nous déclarons soigneusement que notre opinion est inébranlable à cet égard. Oh, nous ne mettons ni-dessus de toutes les volupés philosophiques l'homme distraction de fouiller du bec de notre plume les livres papillonnés de cette merveilleuse machine, — à moins cependant qu'on ne nous propose de venir faire des ronds dans un puits.

La comtesse Clarisse — on devina peut-être que les réflexions précédentes nous ont été inspirées par cette intéressante héroïne — se trottait dans son boudoir, fait empêcher à delà-boutier le chaos où flottaient ses pensées. Elle n'eût pas été plus embarrassée pour diriger sa course sans nous sauter sur un océan sans côtes, qu'elle ne l'était de se rendre un compte fidèle de l'état précis où l'avaient jetée les chicaneries de Madame la chanoinesse. Au reste, il lui faut bien le dire, la haute tante avait ce détestable privilège d'appartenir habituellement le trouble dans les idées de Clarisse, chaque fois qu'il lui prenait fantaisie d'avoir de l'esprit à ses dépens. Au fond, c'était une assez bonne créature que Madame Aurélie; mais le sentimentalisme de notre époque lui agaçait les nerfs, et cloaquait fort le sensualisme de ses traditions galantes. « Ayez le courage de vos goûts », disait-elle souvent par manière d'apophthegme; et ce qui l'irritait particulièrement, c'était de voir sa belle Clarisse caucher, sous l'hypercent réseau de mille délicatesses romantiques, la plus franche nature de coquette qu'elle eût jamais admirée.

Dépendant nous supposons le lecteur de considérer que la chanoinesse, en sa qualité de vieille femme, n'avait pas toute la charité désirable en de pareilles matières. Le dépit secret que lui faisait éprouver l'éloignement de Clarisse pour lord Rutland exagérant à ses yeux les torts de la comtesse. Nous en appelons témoins à toutes les jolies femmes qui dans leurs jours ont été et elles jugeront si lord Rutland ne méritait pas un peu son échec.

Et d'abord, notre belle lectrice sait déjà que lord Rutland fut être classé parmi les amis vertueux et magnanimes. Lors du mariage de Clarisse avec le comte de R..., on a vu que cet amoureux héroïque fit faire les plus vifs desirs de son âme, pour favoriser une union que, pour des motifs dont le détail est inutile, la famille de Clori se refusait à lui. Il y eut dans ce fait une faute impardonnable. En affaire d'amour, ne parlez pas aux femmes de magnanimité; elles vous diront toutes que ce mot là est aussi sot qu'il est long. C'est une vertu négative pour lesquelles toutes professent une invincible horreur. Lord Rutland, qui se vantait d'adorer Clarisse et dont l'influence était grande sur la famille de la jeune personne, avait littéralement *calé* Clarisse au comte de R... C'était là une belle action, digne, sans contredit, d'être mentionnée dans le Plutarque de la jeunesse, mais on Clarisse trouva je ne sais quoi d'assez impertinent. Premier grief.

Plus tard, le comte de R..., sentant sa fin, et sachant que Rutland n'avait jamais cessé d'aimer Clarisse, obtint de celle-ci, à force de sermons et de prières, la promesse de se remarier qu'avec Rutland. Il est vrai qu'on ne refuse rien aux mourants; mais pas moins ce diable de défilé avait aussi reculé sa femme à son sublime aïe, lequel ne se lit pas faute d'accepter. Second grief.

Les choses ainsi réglées, peut-être croirez-vous, madame, que Rutland s'empressa de réclamer de la jolte veuve l'exécution du codicille? Pas le moins du monde. Toujours tendre, empressé, dévoué, il attendit que Clarisse se rappelât sa promesse, mais il ne demanda rien. « Qui s'écarterait Clarisse, il faut qu'un homme soit bien fier et bien assuré de sa puissance, pour aller avec tant de patience et de ne rien demander! » Trosième grief.

Mais ce n'est pas tout. Mettez une jeune veuve dans la situation singulière où se trouvait la comtesse, et vous jugerez si Clarisse, coquette autant qu'une jolte femme se croit le privilège de l'être, dut rêver l'indépendance et la révolte.

Carubin, les rôles étaient intervertis; Rutland était un peu le maître et Clarisse l'esclave.

Le premier acte d'insubordination qu'elle imagina fut de se persuader à elle-même qu'elle abhorrait Rutland, et le second, de convaincre Rutland qu'elle en aimait un autre. Elle prit pour cela le premier venu qui lui tomba sous la main. C'était un lion de la plus belle espèce. Robert de Castillon comptait quelques années de moins que lord Rutland. Il avait pour excentricité particulière d'attacher les femmes qu'il dignait adorer; aussi la comtesse, effrayée d'abord de son aventure, s'étant sauvée aux yeux de Balou, M. de Castillon la suivit-il avec un fracas qui lui fit le plus grand honneur. Heu fit même parlé à l'Opéra dans la loge des *écueurs*, où l'on s'accordait à dire que si la comtesse voulait Robert pour mari, son plus sûr état de se dépêcher, — de peur de l'avoir pour amant.

Robert était plus qu'à moitié marié; mais il trouva des jolis complicités qui lui récompensèrent ses espérances sur les 50,000 livres de rente de la comtesse. Tout l'hiver ne fut de sa part qu'une succession d'adorables et d'adorables folies. Aux courses du printemps, Robert prit 1,000 louis; mais il gagna l'ambulance par un cheval qui montait son jockey, vint, pour cette partie seulement, des couleurs choisies ce jour-là par la comtesse; elle était en robe de velours grenat avec une écharpe blanche. On trouva le tour d'une galanterie parfaite.

Mais n'allez pas croire que tout ce bruit empêchât Rutland de dormir. Il plaignait beaucoup Clarisse d'être ainsi la proie d'un lion; mais d'être jaloux d'un aussi sot animal, l'idée ne lui en vint pas même à l'esprit. Clarisse fallut en mourir d'indignation. « Qui! s'écarterait dans le délire de sa colère, il pousse l'insolente sécurité de son cœur jusqu'à dédaigner

d'être jaloux! » — Elle prenait ainsi pour un excès de mépris ce qui n'était de la part de Rutland qu'un excès d'estime; mais pas moins jugée-elle que ce trait d'originalité devait être considéré comme un quatrième grief qui combait la mesure.

Clarisse s'en prit à la chanoinesse. Elle ne cessa de lui répéter chaque jour, avec cet air de haute hypocrisie que lui conseillait la situation, combien elle était navrée de faire d'inutiles efforts pour aimer Rutland. Elle ajoutait néanmoins, avec un soupir rempli de contention, qu'elle respectait la promesse *soignée* faite par elle à son époux défunt, et qu'en cela, s'il le fallait, elle consulterait son devoir et imposerait silence à son cœur! Elle savait bien, la perdue, que chacune de ces paroles cruelles était répétée à Rutland.

Mais la jeune comtesse entendant cette partie avec un parti qui en avait gagné plus d'une. Madame avait fait aux anges de jurer encore son rôle dans cette petite comédie gaubite, et l'on a vu pour quelle raison Rutland n'avait pas tout à fait perdu le talent de la réplique. En même temps elle trouvait Rutland de se tenir tranquille, et qu'elle prenait le commandement de toute la campagne. La pauvre Clarisse tomba donc en des maux qui, pour être encore dotées et blanche-tête, n'en étaient pas moins à moitié d'assez bonnes griffes.

Clarisse, comme nous avons dit, vint de passer dans son appartement, lequel donnait, ainsi que le salon, sur le paysage pittoresque dont nous avons parlé. Elle ébauffait. Elle fit ouvrir toutes les fenêtres, et se mit dans un déshabillé de baliste qui flottaient autour de sa tête ravissante en plus nombreux et discrets.

Félicie, sa femme de chambre, tournait autour de la comtesse, et jetait fréquemment les yeux, par la fenêtre ouverte, sur les solitudes sombres et tranquilles du ravin.

« Mais venez donc me coiffer de nuit, Félicie, dit tout à coup la comtesse d'un ton d'impatience que nous engageons le lecteur à lui pardonner en considération des secrets larmes qui l'agitait, et remettez à une autre fois le soin de coiffer les autres que l'on aperçoit d'ici. Qu'avez-vous donc à tant regarder par la fenêtre? Grâces-je vous que les voleurs ne montent par la ravine? »

« Oh! bien sûr, non, madame, répondit Félicie en hochant la tête, les voleurs sont trop prudents pour prendre un chemin où il y a vingt chicanes contre une de se briser les os. Les galandes, je ne dis pas, ajouta-t-elle en riant de l'air du monde le plus dégoûté.

« Les galandes! dit la comtesse, sans plus répondre à une impertinence qu'elle eût sévèrement relevée dans toute autre occasion; les galandes! » et repartit-elle avec un vague sourire.

Il y a de ces idées si saisissables et rapides qui traversent l'esprit comme une étoile filante, sans y laisser de trace. Les femmes ont toutes leur petit monde romain, secret, redouté mystérieux ou elles s'amuse à quelquefois à pénétrer, cachées à tous les regards, comme la Diane au bain. C'est là qu'elles donnent audience à leurs songes, et que les songes prennent pour leur part mille figures fantastiques et dérangeantes. En même temps, défilé devant leurs yeux charmes le beau cortège des don Juan, des Lovelace, des Aluaviva et des Frousaie, tous cavaliers adorables, amants audacieux et vainqueurs, portant guitares et luthernes sonores, échelles de soie, masques de velours et rapières, troupe galante qui même à sa suite les belles amours, celles qui écrivirent pour devise sur leurs drapeaux triomphants : *Beaucouposer, c'est beaucoupamer*.

La comtesse était-elle, ce soir-là plus qu'un autre, disposée à goûter cette poésie exaltante des passions? Qui le sait? Elle lâcha d'un saut sa sottileté, et parut entrer en méditation. On ne saurait faire un crime à la comtesse de ce manquant si doux à la rêverie, auquel on a vu qu'elle se donnait volontiers. Rien ne sied à une jolte femme comme d'être plongée dans une bergère douillette, et d'y affecter une pose impassante et néanmoins étendue, surtout si la dame est naturellement de formes souples et molles, — ce qui était ici le cas au suprême degré.

À ce moment précis, Félicie, qui maniait à pleines mains les tresses noires comme la nuit des cheveux de sa maîtresse, poussa un grand cri de frayeur et la chakra prise, pour se réfugier à l'un des coins de la chambre.

Clarisse releva brusquement la tête, et vit un homme à cheval sur l'appui du balcon.

### III.

En deux sauts, l'audacieux fut dans le boudoir, planté bravenement en face de Clarisse, qui salua d'abord d'une manière leste et correcte; ensuite il se jeta à ses pieds, et fit mine de lui vouloir prendre la main.

Mais la comtesse ne tenait pas ainsi ses mains à la dévotion du premier venu à qui la fantaisie prenait de grimper par les fenêtres. Le premier usage qu'elle en fit fut de croiser vivement sur sa poitrine les plus un peu relâchés de sa robe de chambre, et d'arrêter ensuite le téméraire d'un geste qui le cloa sur place.

Il n'est peut-être pas sans inutile, pour l'éducation de nos petits-nouveaux et l'instruction de leurs tuteurs, de donner ici un léger crayon de la toilette du personnage. Elle avait ce caractère officiel de haute prépondérance qui émane habituellement de tout ce qui sert à vêtir ou à parer un ministre respectable et constitutionnel de Sa Majesté la Mode. Cela sentait son ordonnance contiguë, légale et d'abord enregistré au bulletin des lois par MM. les chanceliers du Jockey-Club.

Le costume était celui des lions de l'époque dernière. Un habit large, flottant et carré, était de couleur brune, avec un collet très-haut et des manchettes légèrement froncées aux entournures. Le gilet, fort long, se dandinait sur les hanches, et tenait la poitrine à l'aise, comme le pourpoint du s'gneur sganarelle; avec cela un pantalon de nankin, des souliers vernis et des bas blancs élastiques; le col de la chemise, relevé par la cravate négligemment nouée, se dessinait à angle droit

sur la nuque, et le chapeau avait cette mesquinerie de forme propre aux confines britanniques. N'oublions pas le longinon, espèce de monocle d'art assez massif, passé dans un ruban tout large de deux travers de doigt.

Il y a des gens dont le portrait est achevé lorsqu'on a décrit leurs vêtements. Il ne nous reste donc autre chose à dire ici que le nom du personnage. C'était M. Robert de Castillon.

La toilette de Robert était un peu du même; mais le lecteur verra bien considérer que ceci se passe à la campagne, et qu'en général les élégants ne croient pas honorer la nature en se présentant au milieu de ses pompes dans un costume habillé; il est vrai que la nature s'en soucie très-médiocrement. Mais revenons à Clarisse.

Elle était debout, emme, indignée, et rouge comme la plus belle cerise de Montmorency.

« Monsieur, s'écria-t-elle enfin en donnant à sa voix ce calme dédaigneux sous lequel les femmes savent cacher leur effort, il me semble que je vous avais refusé ma porte.

« C'est bien pour cela, madame, que j'ai passé par la fenêtre, répondit Robert avec un saut-fort de Molcan.

« Chez moi, à une pareille heure!... »

« Il est dix heures vingt minutes, madame, et à la campagne l'on peut se présenter jusqu'à onze sans trop choquer les convenances. Je suis dans les termes de la loi.

« Cette audace! cette assurance!... Me direz-vous, monsieur, ce que vous venez faire ici? Votre conduite est un outrage. Je ne sais ce qui me retient de vous faire... chasser! »

À ce mot, Robert, qui était demeuré à genoux, se releva d'un bond et s'approcha de la fenêtre d'un pas rapide.

« Clarisse, dit-il d'une voix basse, mais prompte et passionnée, si vous faites un mouvement pour accomplir cette menace odieuse, je me jette dans le précipice, et je me brise la tête sur ces rochers. Cela, voyez-vous, je vous le jure sur ce que j'ai de plus cher au monde, sur mon amour! »

« Si, dans ce moment, la comtesse se fut souvenue d'une des plus belles scènes du roman d'*Ivanhoe*, elle eût peut-être osé de rire à la singulière parodie que lui en donnait Robert, et le sportman se serait trouvé tout lors dans une situation délicate. Mais le lion, le duc, l'air resolu de Castillon, firent impression sur Clarisse, dont un imperceptible éclair de vanité, échappé des dorniers replis du cœur, eût d'ailleurs pour avengier le lion sens.

Elle trembla pour les jours de Robert, — ce qui n'était pas un mal, mais il y eut pour elle comme une volupté secrète dans le sentiment de cet effort; — et c'est ici que nous chicanerons la comtesse, si nous eûmes aussi savant sur les cas de conscience que les révérends pères de la Foi.

« Vous êtes fou, Robert, murmura-t-elle d'une voix éteinte.

« Oui, madame, répondit le lion avec une simplicité sabbatique.

« Malheureux! poursuivit-elle (Clarisse se complaisait évidemment dans cette pensée, vous avez risqué la mort pour arriver jusqu'ici!

« Et je la braverai pour redescendre; mais il faut que vous m'écoutez, Clarisse... »

« Ah! y songez-vous? »

« Et le fait, il faut! insista Robert avec un geste éperdu; mais pour vous prouver que je n'ai été conduit à vos pieds que par des intentions pures, je parlerai en présence de votre camériste. Qu'elle demeure! »

MARI FOURNIER.

(La fin à un prochain numéro.)



### Inventions nouvelles.

SYSTÈME DE CHIMINÉ DE FER DE M. LE MARQUIS DE JOUFFROY.

Tout est encore nouveau dans les chemins de fer; à peine l'expérience de quelques années à l'échelle de nos moyens de locomotion rapide en usage aujourd'hui, que déjà de tous côtés les inventeurs s'élancent avec ardeur à la recherche des perfectionnements. A notre avis, peut-être encore roussi, et quoique le fait d'accident du 8 mai 1852 ait fait germer dans l'esprit des ingénieurs de fer, nous devons le dire, ces idées, fort honorables pour leurs auteurs, sont en général beaucoup plus philanthropiques que mécatropes, et la science n'a pas fait un pas. La sécurité des voyageurs n'a pas augmenté, les chemins de fer sont encore ce qu'ils étaient il y a quatre ans, nous dirions presque il y a dix ans. Un fait bien remarquable en effet, c'est que depuis l'invention de la chaudière tubulaire, invention dont l'honneur revient tout entier à un Français, M. Seguin aîné, le système de locomotion n'a plus fait de progrès que dans les détails. On a augmenté le poids des rails parallèlement au poids de la locomotive, on a allongé le rayon des courbes, diminué les pentes; mais, en résumé, il n'y a pas eu transformation réelle.

Que conclure de là? Sommes-nous arrivés à la perfection, ou y a-t-il impuissance dans les esprits? L'un de nous une

jairelle pensée; mais les inventeurs ne doivent pas perdre de vue que dans cette matière les questions énoncées ont leur importance, et que raisonner, abstraction faite des circonstances si multipliées de l'exploitation, c'est bâtir sur le sable, c'est s'exposer à substituer des rêveries bienveillantes à la réalité parfois rigoureuse. Et qu'on ne nous prête pas l'idée de vouloir subordonner la vie des hommes à une question d'économie dans le sens restreint du mot; on nous comprendrait bien mal. L'économie de l'exploitation d'un chemin de fer n'est pas seulement une question de chiffres; elle est des plus complexes, et ceux qui se devaient à l'étudier devaient être pagés bien rigoureusement si, pour eux, elle se réduisait à des proportions si mesquines. Jusqu'à ce jour, rien d'appliqué n'a surgi avec un caractère d'évidence tel que les compagnies de chemins de fer aient dû, sous peine de trahison envers le public, l'adopter en renouant au mode actuel.

Nous devons toutefois excepter de ces inventions le système atmosphérique dont nous avons entretenu, il y a quelques mois, nos lecteurs; mais, qu'on le remarque bien, dans ce système, tout ce qui constitue le pouvoir moteur est radicalement nouveau: la locomotive est supprimée, et, pour le dire en passant, les premiers essais du chemin de Kingstown à Darkley ont parfaitement réussi, et tout fait pressager une nouvelle ère aux chemins de fer si le dernier terme du problème est susceptible d'une solution avantageuse. Nous voulons parler de la distance qui doit séparer deux machines fixes. Là, en effet, est la difficulté, et l'expérience seule, en dépit de la théorie, peut donner gain de cause au système ou le ranger dans la classe des brillantes illusions.

Aujourd'hui l'invention que nous devons enregistrer est l'œuvre de M. le marquis de Jouffroy, déjà connu dans le monde industriel spécialement par l'invention des *ferro-carrés palmipèdes*. M. de Jouffroy a touché à toutes les parties du système actuel; il n'a rien laissé sans modification: la voie, la locomotive, les wagons, les roues, les essieux, nous allions presque dire la vapeur, il a tout transformé, et a bâti avec les débris du système ancien un système complet qui marche, qui roule, qui gravit des pentes, circule dans des courbes de quinze mètres de rayon, et tout cela au premier étage d'une maison de Paris. Rien de plus merveilleux que de voir une véritable petite locomotive, consommant du vrai coke et produisant réellement de la vapeur, entraînant avec elle cinq à six wagons, et exécutant à volonté toutes les évolutions annoncées par l'auteur ou demandées par le public; rien de plus merveilleux, si ce n'est les évolutions du bateau palmipède dans le bassin d'un jardin. Cependant, quand on réfléchit que ces bateaux doivent traverser lesmers, que ces locomotives doivent sillonner la France, on se demande avec crainte si l'application en grand répondra à ces essais microscopiques. C'est encore là un des écueils que nous ne saurions trop signaler aux inventeurs. Qu'ils se mettent des essais en petit, car les mécomptes sont incalculables quand on en arrive à l'application réelle. Pour nous, ces petites constructions ne sont que jouets d'enfant, qui peuvent tout au plus servir à fixer les idées de l'inventeur et lui fournir un modèle, mais dont il est impossible de rien conclure. Aussi, en discutant le système de M. de Jouffroy, nous différencions-nous de nous placer toujours au point de vue de l'application en grand.

Quoi qu'il en soit, disons d'abord ce qu'est cette invention dont nous offrons quelques dessins à nos lecteurs.

La voie se compose de trois rails ou plutôt de deux orniers latéraux et d'un rail central. Elle est élevée au-dessus de ces orniers, qui sont formés de deux bandes de fer plat à angle droit, l'une horizontale, l'autre latérale. Quant au rail central, il est en fer lamé creux, et reposant sur la traverse par deux oreilles livrées à crois et noyées. La voie doit avoir une largeur de deux mètres.

Les wagons se composent de deux demi-wagons réunis par deux articulations ou par des espèces de verrous situés l'un au dessus de l'autre, suivant la même verticale, et qui leur permettent un mouvement relatif horizontal. Chacun de ces demi-wagons (fig. 5) porte une paire de roues de grand diamètre tournant librement sur les fusées des essieux. Ainsi, on le voit, il y a parfaite indépendance d'une part entre les roues de deux demi-wagons et d'autre part entre les deux roues du même demi-wagon. Pour éviter le renversement des wagons, soit dans le cas du biais d'un essieu, soit par l'effet de la force centrifuge dans les parcours des courbes à grande vitesse, le centre de gravité des wagons se trouve à peu près à la hauteur de ces essieux, et les essieux traversent de part en part le wagon. Cette disposition a permis d'augmenter le diamètre des roues, qui, dans ce cas, et grâce à la largeur de la voie, sont extérieures aux wagons, au lieu d'être placées en dessous, comme dans le système actuel. La comparaison des figures 5 et 4 indique suffisamment cette différence de construction pour que nous n'ayons pas besoin d'insister davantage à cet égard.

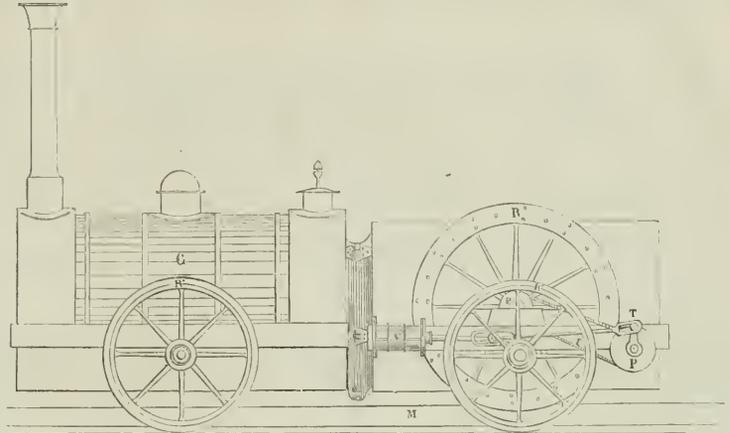
Le système d'enravage instantané, qu'on voit dans la fig. 7, présente une disposition mécanique assez simple, au moyen de laquelle, en cas de choc ou d'arrêt subit du convoi, toutes les roues sont spontanément serrées par les freins, et le frottement de roulement est immédiatement changé en un frottement de glissement. Ce système consiste en ressorts qui, par la pression due au choc, agissent sur des espèces de palmipèdes, lesquels correspondent à leur tour à des tiges reliées à des freins qui enveloppent presque une demi-circonférence des roues. Dans le système actuel, au contraire, les freins s'agissent qu'à la main, et ne flottent que sur une petite partie de la circonférence des roues; ces freins, d'ailleurs, sont en petit nombre, et leur puissance est loin de répondre à la force vive accumulée dans un convoi lancé à grande vitesse.

La partie la plus importante du nouveau système est sans contredit la locomotive, car c'est pour elle que la voie a été changée, c'est pour elle qu'on établit le rail central, et que ce rail présente une surface étendue transversalement. Les fig. 1

et 2 donnent le plan et l'élevation de cette nouvelle locomotive.

Elle se subdivise, comme les wagons, en deux parties distinctes: la partie de devant est un véritable *tricycle*; c'est

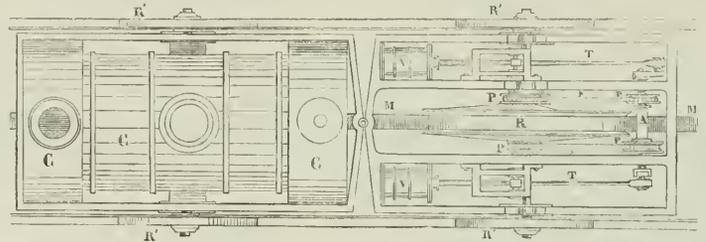
d'elle que dépend tout le mouvement du convoi; elle se compose de la roue motrice R, qui marche sur le rail du milieu, et d'une série de pignons P, et de chaînes sans fin F, et est



(Fig. 1. — Elevation de la locomotive.)

supportée par deux petites roues R'. En avant de la roue motrice est un axe d'embrayage A, qui reçoit son mouvement des bielles et des tiges de piston T; ces pistons sont placés à l'arrière de la roue motrice, dans les cylindres à vapeur V, qui reçoivent la vapeur de la chaudière G, placée sur la seconde partie de la locomotive articulée avec la première, comme les demi-wagons le sont entre eux. Une disposition particulière de l'axe d'embrayage, qui porte à chacune de ses extrémités un pignon P de diamètre différent, permet au conducteur de la locomotive, au moyen d'un manillon d'em-

brayage, de communiquer le mouvement à l'un ou à l'autre des deux pignons, ou de le suspendre complètement. On conçoit facilement l'avantage de cette innovation, quand on examine les fig. 1 et 2, et qu'on voit que chacun des pignons de l'axe A correspond, au moyen des chaînes sans fin F, à un autre pignon fixé sur l'axe de la roue motrice, et dont le diamètre est inversement plus petit ou plus grand. Par ce moyen on peut, sans ralentir la vitesse des pistons, diminuer ou augmenter à volonté la vitesse de la roue motrice. En effet, si le piston agit sur le pignon du plus grand diamètre



(Fig. 2. — Plan de la locomotive.)

correspondant à celui du plus petit diamètre fixé à l'axe de la roue motrice, la vitesse de la roue motrice est augmentée, puisque, pour un tour du pignon directeur, le pignon dirigé peut en faire deux ou trois, suivant le rapport des diamètres. C'est ce qui arrivera dans toutes les parties de niveau; mais si on a une rampe à franchir, on embraye le petit pignon, et pour un même nombre de coups de piston, la roue motrice fait un moins grand nombre de tours; la vitesse est moindre, mais la puissance de locomotion est augmentée.

La seconde partie de la machine porte, comme nous l'avons dit, la chaudière et tout ce qui la constitue, correspond au manillon d'embrayage, et donne le moyen d'opérer toutes les transformations de vitesse, de mouvement et de puissance inhérentes au système.

Résumons en peu de mots le système de M. le marquis de Jouffroy, et les avantages qui, selon lui, y sont attachés; puis on nous permettra d'exposer succinctement et rapidement les inconvénients que nous y avons trouvés, et les raisons qui nous semblent devoir détruire les illusions qu'on put se faire l'inventeur et les membres de la société formée pour exploiter les brevets de ce système.

M. de Jouffroy a modifié la voie, imaginé un nouvel établissement de la locomotive, rendu les roues des wagons indépendantes les unes des autres et de l'essieu, abaissé le centre de gravité des wagons, substitué au mode actuel d'enravage partiel un mode d'enravage instantané, et séparé ses wagons en deux parties articulées entre elles.

Les avantages qu'il prétend obtenir sont les suivants: 1° Moyen de franchir des rampes de 5 centomètres par mètre, et de tourner dans des courbes de 15 mètres de rayon;

2° Par conséquent diminution dans les frais de construction;

3° Impossibilité du déraillement, des chocs et du renversement des voitures de voyageurs.

Si tout ce qu'annonce l'inventeur était réel, il faudrait, sans plus tarder, substituer partout son système à celui qui est suivi aujourd'hui; mais nous avouons que ces avantages ne nous ont pas paru aussi certains qu'à M. de Jouffroy.

Nous ne dirons rien d'abord des questions de priorité d'invention qu'il soulève; le système dont il s'agit; si l'invention est bonne, le public en profitera, quel qu'en soit l'auteur; si elle ne répond pas à l'attente générale, peu importe l'imagination qui l'a enfantée.

L'économie de construction, par la possibilité de franchir ou de tourner les montages, en supposant même que la solution du problème soit bonne, ne nous a pas semblé atteindre dans ce système. En effet, d'une part, la voie ayant 2 mètres de largeur, au lieu d'un mètre 50 centimètres, les terrains à acquérir seront plus considérables que dans le système actuel. L'établissement de la voie elle-même, de ces deux orniers latéraux, de ce rail central, des traverses, des longitraines, toute cette partie matérielle présente évidemment un accroissement de dépenses. Nous ne croyons donc pas exagérer en disant que la différence entre les frais de construction dans l'ancien et le nouveau système ne doit pas être considérable; et nous ne concevons pas comment l'inventeur peut présenter sur cet objet un bénéfice de soixante pour cent.

Franchir les rampes, tourner sans danger de déraillement dans des courbes à court rayon, tels sont les deux problèmes que beaucoup se sont proposé de résoudre. Avons donc dans quelques limites on peut en rechercher la solution.

Une idée fautive, assez généralement répandue, c'est que les locomotives ne peuvent utilement surmonter des rampes de plus de 8 millimètres, parce que dans ce cas l'adhérence des roues motrices fait défaut. Cependant, sur le chemin de fer de Brumgraben à Leicester, le plan incliné de Brumgrabe, qui a une pente de 0<sup>m</sup> 027 par mètre (ou 1/377) sur une longueur de 7,500 mètres, est remonté par des trains à locomotives. Pour des poids de 40 tonnes, moteur compris, on n'attelle qu'une seule locomotive qui marche à la vitesse de 25 à 26 kilomètres à l'heure; plusieurs expériences de remorquage de convoi, à la charge de 60 tonnes, ont été faites avec succès; ainsi, ce n'est pas le défaut d'adhérence qui limite les pentes. Et d'ailleurs, quand on voit le gouvernement et les départements voter tous les ans des sommes énormes pour des rectifications de routes, des adoucissements de pente, il semblerait étonnant de voir les chemins perfectionnés sur lesquels la vitesse est quadruplée, se jeter dans le



Voici ce curieux interdit, où l'intérêt du roi est mis en scène d'une manière un peu inattendue :

ORDONNANCE DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

« Hardouin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, à tous curés et vicaires de cette

recue, en faisant connaître à tous vos paroissiens combien il importe à leur salut de ne point assister à la représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies. Donné à Paris sous le sceau de nos armes, ce onzième août mil six cent soixante-sept.

« HARDOUN, archevêque de Paris.

« Par mondit seigneur,

« PETIT. »



(Le Bourgeois gentilhomme. — La leçon de danse.)

demeurant place du Palais-Royal; Charles Varlet de La Grange, demeurant rue Saint-Honoré; Philibert-Cezau, sieur Du Croisy, demeurant susdite rue; François-Lenoir, sieur de La Thorillière; et André Hubert, demeurant aussi rue Saint-Honoré, es mêmes paroisse Saint-Germain-Dauxerrois;

Tous faisant et composant le corps de la troupe du roi



(Le Bourgeois gentilhomme. — Nicolite.)

L'autre pièce, découverte ces jours derniers par M. Tascheau, dans les minutes de M. Lefevre, notaire à Paris, est l'acte par lequel la troupe de Molière, la souche de la Comédie-Française, a constitué la première pension qui ait été établie au profit d'un sociétaire se retirant. Celui-ci était Béjart endet, beau-frère de Molière. Deux ans auparavant, en 1668, cet acteur, se trouvant sur la place du Palais-Royal, avait aperçu deux de ses amis qui venaient de mettre l'épée à la main l'un contre l'autre. Il s'était jeté au milieu d'eux, et, en rabaissant avec son arme celle de l'un des combattants, il s'était blessé au pied si grièvement qu'il en était demeuré estropié. Il avait d'abord continué à jouer, et Molière avait cherché à faire accepter son infirmité par le parlement en donnant la même infirmité à La Flèche, de l'Avare, représenté en septembre 1668, et en faisant dire à Harpagon : « Je ne me plains point à voir ce chien de valet ». Mais néanmoins Béjart dut soulever la retraite, à Pâques 1670, à quarante ans; et ses camarades, qui l'aimaient et l'estimaient, lui constituèrent une pension pour, suivant leur délicate et noble expression, le faire vivre avec honneur. Tout mérite attention dans cet acte l'élection

ville et fauxbourgs, salut en Notre-Seigneur. Sur ce qui nous a été remontré par notre promoteur, que, le veodredi cinquième de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de l'Imposteur, une comédie très-dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les expose par ce moyen aux railleries et aux colommes continuelles des libertins; de sorte que, pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourrait séduire les âmes faibles et les détourner du chemin de la vertu, notredit promoteur nous aurait requis de faire défense à toute personne de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication;

« Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fut blessée par une représentation si scandaleuse et que le roi même avait ci-devant très-expressément défendu; et considérant d'ailleurs que, dans un temps où le grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de son Etat, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impudence de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du ciel; avons fait et faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement, soit en particulier, sous quelque nom et quelque prétexte que ce soit, et ce, sous peine d'excommunication.

« Si mandons aux archevêques de Sainte-Marie-Magdelaine et de Saint-Severin de vous signifier la présente ordonnance, et de vous publier en vos prônes aussitôt que vous l'aurez

de domicile, qui montre la déférence qu'on avait pour la doyenne de la troupe, Madeline Béjart, la première passion de Molière, et qui devint sa belle-sœur; le peu de respect que les notaires et les parties, les Béjart par exemple, avaient pour l'orthographe des noms propres écrits et signés tantôt d'une façon tantôt d'une autre, la particule nobiliaire domniee à Molière par les notaires, non prise par lui, et enfin la réunion des signatures de Molière, de sa femme et de tous leurs camarades. Comme malgré les annonces qui se renouvellent de temps à autre depuis longtemps déjà, on est encore à

représentant dans la salle du Palais-Royal, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, d'une part;

Et Louis Béjard, ci-devant comédien en ladite troupe, demeurant rue Fremontau, d'autre part;

Lesquelles parties ont accordé entre elles ce qui en suit : C'est à savoir qu'en conséquence de ce que ledit Louis Béjard se retire de ladite troupe, et que, pour ce faire, il le requiert de lui donner une pension viagère pour vivre avec honneur, sans pouvoir être saisie par qui que ce soit et lui être destinée pour ses aliments, ce que ladite troupe lui avait

accordé et avait promis, comme elle promet par ces présentes, tant par eux que par celles qui la composent et la composeront, et qu'elle situera et ladite se le du Palais-Royal ou en autre lieu en cette ville de Paris, en cas d'accident ou de changement, de bailleur et payer audit Louis Béjard, ce acceptant, mille livres de pension viagère payable aux quatre quartiers, le premier échéant au dernier juin prochain et continuer tant et si longuement que ladite troupe subsistera en la manière que dessus; laquelle pension lui servira d'aliments et ne pourra être saisie au facon quelconque par qui que ce soit, le tout à condition que ledit corps de troupe subsiste et qu'il ne se dissolve point; et rupture d'icelle arrivant

sans se pouvoir réunir, ladite pension n'aura plus cours; et en cas que quelqu'un desdits acteurs ou actrices se retirât de ladite troupe, soit pour entrer dans une autre troupe ou pour quitter tout à fait ladite comédie, il sera entièrement déchargé de ladite pension viagère, de laquelle seront chargés ceux qui entrèrent en leurs places ou le reste de la troupe, en cas qu'il n'y en entre point. Et pour l'exécution des présentes, lesdites parties dissent leur domicile en la maison de ladite damoiselle Magdelaine Béjart, rue Saint-Honoré, sus déclarée, auquel lieu promettant, obligeant et renonçant.

Fait et passé audit Palais-Royal, l'an 1670, le septième jour d'avril, et ont signé :

J. B. P. Molière .  
 Leclercq De la Branche  
 La Thorillière Hubert B. M. Béjard  
 B. J. Béjart J. de Jars Quérois  
 Edme Villeguin J. Béjard  
 Langue de V. de V. de V.

(Fac-simile des signatures de Molière et de sa troupe.)

trouver un autographe de Molière, et comme des pièces signées de lui sont même fort peu communes, l'illustration a fait faire un fac simile exact de toutes ces signatures. Voici donc l'acte et les noms qui y sont apposés :

CRÉATION DE PENSION. — XVI<sup>e</sup> AVRIL 1670.

Furent présents Jean-Baptiste-Poquelin de Molière; damoiselle Claire-Grosinde Béjard, sa femme, de lui autorisée; damoiselle Madelaine Béjard, fille majeure; Edme Villeguin, sieur de Brie; damoiselle Catherine Leclercq, sa femme, de lui autorisée; damoiselle Geneviève-Béjard de La Villaurban,



Les Annonces de L'ILLUSTRATION coûtent 75 centimes la ligne. — Elles ne peuvent être imprimées que suivant le mode et avec les caractères adoptés par le Journal.

PUBLICATION DE LA LIBRAIRIE PAULIN, RUE DE SEINE, 55.

OEUVRES COMPLÈTES D'HOMÈRE, traduction nouvelle par P. Giguet; suivie d'un Essai d'Encyclopédie homérique. 2 vol. in-18, Jésus, à 5 fr. 50 c.

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, 15, QUAI MALAKAIS, A PARIS.

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, publiée sous la direction de M. CHARLES NODDER. Format anglais, à 5 fr. 50 c. le volume.

HISTOIRE DEPARIS; par J.-L. BELIN. 5 fr. 50

OEUVRES CHOISIES DE NAPOLÉON; 1 vol.; portrait. 5 fr. 50

RICHELIEU, MAZARIN ET LA FRO-NDE; par M. CATFFRIGÉ. 2 vol. 7 fr. »

LOUIS XIV; par M. CATFFRIGÉ. 2 vol. 7 fr. »

LA RÉFORME ET LA LIGUE; par M. CATFFRIGÉ. 1 vol. 5 fr. 50

HENRI IV; par le même. 1 vol. 5 fr. 50

LE SIÈGE DE LA ROCHELLE; par madame de GENLIS. 1 vol. 5 fr. 50

MADemoisELLE DE LA FAYETTE; par la même. 1 vol. 5 fr. 50

LA DUCHESSE DE LA VALIÈRE; par la même. 1 vol. 5 fr. 50

MADAME DE MAINTENON; par la même. 1 vol. 5 fr. 50

MADemoisELLE DE CLERMONT; par la même. 1 vol. 5 fr. 50

LES VEILLÉES DU CHATEAU; par la même. 2 vol. ornés de 12 vign. 7 fr. »

MÉMOIRES DE COMMINES. 1 vol. 5 fr. 50

MÉMOIRES DU CARDINAL DE REIZ. 2 vol. 7 fr. »

POÉSIES DU DUC CHARLES D'ORLÉANS, publiées par M. GUYOTON. 1 vol. 5 fr. 50

LÉGENDES ET CHRONIQUES SUISSES; par G. de VAYNRE; Introduction par M. LE ROUX DE LENCY. 1 vol. 5 fr. 50

LÉGENDES POPULAIRES DE LA FRANCE (Nouvelle Bibliothèque bleue). Introduction et Notes par MM. NODDER et LE ROUX DE LENCY. 1 vol. 5 fr. 50

NOUVELLES VIEILLES ET NOUVELLES; par MM. NODDER, TOFFER, comte de PEYRONNET et ARTHUR DUDLEY. 4 vol. 5 fr. 50

AVENTURES DE TÉLÉMAQUE. 1 v.; portrait. 5 fr. 50

L'ESPRIT DES LOIS; par MONTESQUIEU. 1 vol. 5 fr. 50

LES ANAPYSTIQUES. — LES RUSSISTES; par VAN-DE-VELDRE; traduction de M. LOUVE-VÉLARS. 1 vol. 5 fr. 50

OEUVRES POLITIQUES DE MACHIAVEL, précédées d'une Lettre à M. Villeman. 1 vol. 5 fr. 50

CONTES FANTASTIQUES D'HOFMANN. 4 vol. 5 fr. 50

LES MILLE ET UNE NUITS; par GAULAND. 2 vol. 7 fr. »

ÉLISABETH, ou les Exilés de Sibirie; par madame COTTIS. 1 vol. orné de 50 vignettes. 5 fr. 50

LA MUSIQUE MISE A LA PORTEE DE TOUT LE MONDE; par M. FETIS. 4 vol. 5 fr. 50

LE PARADIS TERRESTRE; par O. FOERNER. 1 vol. orné de 120 vign. 5 fr. 50

LE ROMAN COMIQUE; par SCARRON. 4 vol. 5 fr. 50

ESSAIS DE MONTAIGNE. 4 vol. 5 fr. 50

LE DÉCAMÉRON DE BOCCACE. 1 v. 5 fr. 50

VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS; par BARTHELEMY. 2 vol. 7 fr. »

AHASVERUS; par EDGAR QUINET. 1 v. 5 fr. 50

SEPT SALONS ÉPILOGIQUES.

GALLIEE VIVIENNE, 70, EN ENTRANT PAR LA RUE VIVIENNE, LE PREMIER GRAND ESCALIER A GAUCHE.

POUDRE JEANNOT. — Nous rappelons à nos lecteurs la Poudre Jeannot pour les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances. Les salons de madame JEANNOT existent depuis quinze ans dans le même local; depuis ce temps, elle n'a pu s'agrandir sans s'ennuyer.

On teint et on épile. Cette dernière opération est toujours l'un d'un usage général, surtout depuis qu'il a été reconnu que le cheveu blanc était contagieux et se propageait. Il y a plusieurs salons avec des ententes particulières et disposés pour qu'on ne puisse ni être vu ni se rencontrer.

Boite de poudre, 5 fr., et double boîte 5 fr.

AVIS A MM. LES VOYAGEURS.

HOTEL ANDERSON, 161, Fleet-Street, à Londres, établi depuis cent ans. Francis Anderson, successeur de Harding, s'empresse d'offrir à MM. les voyageurs qu'il vient de fonder au sud-est de Londres plusieurs chambres particulières. Le service des diners, un dîner de puis midi jusqu'à sept heures, comprend tous les mets de la saison. Vins de première qualité. Prix du dîner, 1 shilling et demi. Déjeuners à la française, 1 shilling 5 den. Logement, 10 shilling 6 den. par semaine. On y est admis à toute heure de la nuit.

DEMANDES ET RÉPONSES. — PROGRAMME DE 1840.

COURS D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT ES-LETTRES; par J.-E. BOULET, directeur du pensionnat de jeunes gens de la rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

(1) PHILOSOPHIE (Psychologie, Logique, Morale, Théodice, Histoire de la Philosophie), précédée du Programme, d'une Introduction, etc. 1 vol. in-12. Prix: 2 fr.

(2) LITTÉRATURE (Prose et Vers, les différents genres, etc.); Rhétorique, Histoire de la littérature grecque, latine, française. 1 vol. in-12. Prix: 5 fr.

(3) HISTOIRE ANCIENNE ET ROMAINE, 1 vol. in-12, avec tableaux, etc. — HISTOIRE DU MOYEN ÂGE ET HISTOIRE MODERNE, 1 vol. in-12, avec tableaux, etc. Prix, les 2 vol.: 4 fr.

(4) GÉOGRAPHIE ancienne, du Moyen Âge et moderne. 1 vol. in-12. Prix: 2 fr.

(5) MATHÉMATIQUES (Arithmétique, Géométrie, Algèbre, avec planches intercalées dans le texte). 4 vol. in-12. Prix: 2 fr.

(6) SCIENCES PHYSIQUES (Physique, Chimie et Notions astronomiques, avec planches intercalées dans le texte). 1 vol. in-12. Prix: 2 fr.

(7) COURS PRATIQUE DE LANGUE LATINE. 2 vol. grand in-16 sur 2 colonnes. 5<sup>e</sup> édition, contenant un Exposé de la nouvelle Méthode et les Exercices nécessaires à son application; une Grammaire latine desinit des textes par l'observation; un choix de morceaux pris dans tous les classiques et traduits littéralement; une Notice sur chaque auteur; un Dictionnaire des verbes irréguliers, des équivalents, idiotismes, locutions difficiles; Guide de la Conversation latine; Dialogues Familiaux, etc. Et ouvrage seul suffit pour faire en quelques mois un cours de latinité. Prix: 5 fr.

(8) MANUEL PRATIQUE DE LANGUE GRECQUE. 1 vol. grand in-16, 5 francs.

5<sup>e</sup> édition. (Même méthode que le Cours de Langue latine). Prix: 5 francs.

(9) GUIDE DE L'ASPIRANT AU BACCALAURÉAT. 1 vol. in-16. Prix: 2 francs.

NOTA. Les neuf ouvrages ci-dessus, formant 44 volumes, sont adressés franco, par la diligence, à toute personne qui en fait la demande à M. BOULET, par lettre affranchie et accompagnée d'un mandat sur le poste de la somme de VINGT FRANCS. Le mandat ne devra être que de QUINZE FRANCS, si on ne demande que les six premiers numéros.

OUVRAGES DU BESOIN DU DROIT, DE LA PHILOSOPHIE, DE LA MÉDECINE ET DU PUBLIC.

LE POURVOYEUR D'UNE MAISON D'ALIÉNÉS, Discussion-drame. A Paris, chez GILGOURE Pissis, libraire, rue Saint-Eloi, 1, vis-à-vis le Palais-de-Justice. Prix: 1 fr.

LES MALENTENDUS TRAGIQUES. OU LES MAISONS DE FOUS, drame philosophique en 4 parties, avec l'épilogue: « Ayant à juger entre un prétendu sage et un prétendu fou, lequel est le plus sensé, on est souvent extrêmement embarrassé. » Chez GILGOURE Pissis, rue Saint-Eloi, 1, vis-à-vis le Palais-de-Justice, à Paris. Prix: 1 fr.

LES FOUS DOUTÉS ET LES FOUS SUBLIMÉS. Recueil de Scènes dialoguées, d'Anecdotes tantôt Historiques, tantôt supposées, et de considérations philosophiques tendant à dévoiler et combattre nombre d'erreurs, de préjugés et d'abus. Ouvrage dédié aux sociétés abolitionnistes de la traite des noirs. Chez Pissis, libraire, place du Palais-de-Justice, 1. Chez Abel LEBLANC, libraire, rue Guenegand, 9.



Les trois susdits ouvrages, par le même auteur anonyme, sur bon papier velin glacé.

EN VENTE CHEZ DOLLINGEN, RUE LAFFITTE, 8.

LE SOUFFRAGE DE RODOLPHE, nouvelle édition dans laquelle les legs trop faibles ont été baissés. Prix réduit: 4 fr. 50

WALKERS NEEDLE



AGUILLES DE H. WALKER (par autorisation spéciale, Aiguilles de la Reine). Ces aiguilles, dont l'œil est rendu très-large par un procédé nouveau, sont facilement passées (même par des aveugles) et procurent une grande facilité de travail, grâce à l'amélioration de leur pointe, de leur trempage et de leur poli. Les sachets qui les renferment portent en relief sur chaque colonne une ressemblante frappe de Sa Majesté et de S. A. R. le prince Albert. Les hautes perfectionnes de ces aiguilles méritent l'attention du public. H. WALKER, fournisseur de la reine, 20, Maiden Lane, Wool Street, London.

NOUVEAU SYSTÈME DE TIMBRE pour le service de l'Appartement et de magasin. FÉLLETIER, mécanicien breveté, rue Royale-Saint-Martin, 17, à Paris.



Ce nouveau système a pour résultat avantageux de ne pas faire un bruit aussi désagréable qu'une sonnette, mais de rendre un son plus fort et plus harmonieux. La modicité du prix de ces nouveaux timbres en fera un objet indispensable pour tout le monde. Il y a des timbres depuis 75 jusqu'à 120 millim., polis et non polis. — TIMBRES de plus grandes dimensions pour PORTES COCHÈRES ou pour APPARTEMENTS, donnant un son entendu des étages les plus élevés.

RUE TABARNE, 11, A PARIS.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES, autorisée par le Gouvernement et la Faculté de Médecine, de BOYER, seul successeur des ci-devant Carmes déchaussés de la rue de Valenciennes, possesseurs de son secret depuis 1650 maintenu et depuis 1789.

Divers jugements et arrêts obtenus contre des contrefacteurs consentis à M. BOYER la prouvent être légitime de cette Eau si précieuse contre l'Épilepsie, les palpitations, les maux d'estomac et autres maladies, notamment le mal de Mer. Ces jugements et arrêts, et la Faculté de Médecine, en reconnaissent la supériorité sur celles vendues par les pharmaciens.

Écrire par le poste ou envoyer quelqu'un de sûr qui ne s'adresse qu'à N. 11, répété 43 fois sur la destination. M. BOYER étant en instance contre de nouveaux contrefacteurs ses voisins.

LIBRAIRIE DUCHOCHE ET C<sup>o</sup>, RUE DE SEINE, 55.

OEUVRES COMPLÈTES DE BERNARD PAILLISSE, avec des notes et une notice biographique, par M. Cap. 4 vol. in-18 sur Jésus. 5 fr. 50

VOYAGES EN ZIGZAG, ou Excursions d'un Pensionnaire en vacances dans les Cantons suisses et sur le revers Italien des Alpes; par R. TOFFER, de Murat et de Pontinowski; de l'auteur et 142 grands dessins, par M. GALABRE. Un très-beau volume grand in-8 Jésus de 500 pages. Prix, broché, 16 fr.

COLLECTION DES TYPES DE TOUS LES CORPS ET DES UNIFORMES militaires de la République et de l'Empire, 50 planches coloriées, comprenant les portraits de Napoléon, premier consul; de Napoléon, empereur; du prince Eugène, de Murat et de Poniatowski; d'après les dessins de M. Hippolyte Bellange. 50 livraisons, composées chacune d'une ou de deux planches coloriées et d'un texte explicatif. — Prix de la livraison: 50 centimes.

La Collection se compose de 50 sujets coloriés à l'aquarelle, qui forment, avec le Texte, un magnifique Album. Prix: 15 fr. On souscrit, à Paris, chez J.-J. DUCHOCHE et Comp., éditeurs, et chez tous les dépositaires de publications illustrées; — dans les départements, chez tous les correspondants du Comptoir central de la Librairie, et chez tous les libraires.

OEUVRES COMPLÈTES DE MOLIÈRE, nouvelles et complètes de ses notes sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par NAXTE-BRETE, avec 800 dessins de TONY JOHANNOT. 3 volume grand in-8 Jésus velin. 20 fr.

UN MILLION DE FAITS, aide-mémoire universel des sciences, des arts et des lettres, par MM. J. AICARD, l'un des collaborateurs de l'Encyclopédie nouvelle; DESPORTS, avocat; P. GÉRALD, aide d'histoire naturelle au Muséum, membre de la Société Philomatique; JUNG, l'un des collaborateurs de l'Encyclopédie nouvelle; LON LALANNE, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur des Ponts et Chaussées; LA DOVIC LALANNE, ancien élève de l'École des Chartes; A. LEDIEUX, docteur en médecine de la Faculté de Paris; H. MARTIS, docteur en sciences, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; Ch. VERGER, docteur en droit. Un fort volume in-12 de 1,600 colonnes, orné de 500 gravures sur bois. L'ouvrage complet, 12 fr.

LIBRAIRIE PAULIN, RUE DE SEINE, 55.

MÉLANGES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES, HISTORIQUES ET RELIGIEUX, par M. P.-A. STAPFER, avec une notice biographique par M. A. VINET. 2 fort volumes in-8, prix: 15 fr.

NOTICES ET MÉMOIRES HISTORIQUES lus à l'Académie des Sciences morales et politiques, de 1856 à 1865; par M. MUSEL, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre de l'Académie Française. 2 volumes in-8. Prix: 15 fr.

HISTOIRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET DES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES EN FRANCE, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à 1789; par M. A.-C. THIBAUDEAU. — 2 gros volumes in-8. 15 fr.

COURS COMPLET DE MÉTÉOROLOGIE; par C. L.-F. KAEWITZ, professeur à l'Université de Halle, tradit et annoté par Ch. MARTIS, docteur en sciences et professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; ouvrage complet de tous les travaux des météorologues français, suivi d'un appendice contenant la représentation graphique des tableaux numériques, par L. LALANNE, ingénieur des Ponts et Chaussées. 4 vol. in-12, format du Million de faits, avec 10 gravures sur acier, 415 tableaux numériques, etc. 8 fr.

Les abonnés de L'ILLUSTRATION qui expirent le 1<sup>er</sup> février doivent être renouvelés pour qu'il n'y ait point d'interruption dans l'envoi du Journal. S'adresser aux Libraires dans chaque ville, aux Directeurs des Postes et des Messageries, — ou envoyer franco un bon sur Paris, à l'ordre de M. H. ROCHET, rue de Seine, N<sup>o</sup> 33.

**Modes.**

Les bals commencent à devenir nombreux; tous les jours une nouvelle fête amène une nouvelle parure. Nous avons remarqué l'autre soir une charmante toilette, qui se composait d'une robe de tulle avec une seconde jupe ouverte sur les côtés et attachée de distance en distance par des coques de perles entourées de fleurs en maracassite; sur la draperie du corsage brillait une épingle Alexandrine; cette toilette était complétée par un turban en étoffe algérienne, et nous avons entendu dire autour de nous qu'il sort des magasins de madoiselle Alexandrine. Il fait sensation.



Revenons aux toilettes de ville.

L'illustration, qui voit tout, qui va partout, a fait dessiner cette robe lace; elle est en moire grise ouverte sur un transparent de satin blanc; le laçage est en chemise grise, les manches sont demi-longues et laissent voir des sous-manches en tulle bouillonné; le chapeau est en velours orne de plumes.



Malgré la douceur de la saison, on a garni beaucoup les robes et les kazavecks en fourrure. Voici une robe bordée tout autour de deux rangs de martre qui remontent devant et forment ainsi quatre bandes qui se terminent à la ceinture; une bande plus large est posée sur le corsage et tourne autour du col; les manches sont justes et bordées au bas d'une fourrure.



**Amusements des Sciences.**

SOLUTION DES QUESTIONS PROPOSÉES DANS LE QUARANTE-DEUXIÈME NUMÉRO.

I. On trouvera le nombre demandé en imaginant que les quatre as sont mis à part, et que les 28 cartes restantes sont distribuées de toutes les manières possibles en quatre groupes ou paquets: le premier de 8 cartes pour le joueur en premier, le second de 12 cartes pour le joueur qui donne, les deux autres de 5 et de 5 cartes pour le talon. Le nombre cherché à donc par expression une fraction ainsi composée:

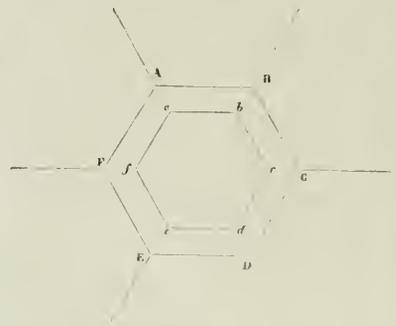
Le numérateur est le produit de tous les nombres entiers consécutifs depuis 1 jusqu'à 28. Le dénominateur est le produit de tous les nombres entiers consécutifs depuis 1 jusqu'à 8, par ceux de 1 à 12, par ceux de 1 à 5, par ceux de 1 à 5.

Tout calcul fait, on trouve 21 925 567 265 600.

Le rapport de ce nombre à celui qui a été trouvé pour le premier problème du dernier numéro est égal à  $\frac{28!}{8!12!5!5!}$  ou à 0,0157655; d'où l'on voit combien le nombre des combinaisons est diminué par la restriction apportée dans l'énoncé relativement au groupement des as.

II. Le jeu du franc-carreau a été indiqué par Buffon dans son *Essai d'Arithmétique morale*. Voici en quoi il consiste:

Sur un sol pavé de carreaux hexagones, on projette au hasard une pièce de monnaie, et un joueur parie pour franc-carreau, c'est-à-dire pour que la pièce, après sa chute, repose tout entière sur un seul carreau. L'adversaire parie qu'elle tombera sur un joint.



Pour déterminer les chances de chacun des joueurs, imaginons que dans l'intérieur de chacun des carreaux nous ayons mené aux six côtés autant de parallèles à une distance égale au demi-diamètre de la pièce de monnaie. Nous aurons formé ainsi un second hexagone régulier intérieur au premier.

Or, il est clair que le premier joueur gagnera lorsque le centre de la pièce de monnaie tombera dans l'intérieur du plus petit hexagone; qu'il perdra, au contraire, lorsque ce centre tombera entre les contours des deux polygones. D'ailleurs, comme tous les compartiments du carrelage ont été supposés égaux entre eux, il a suffi d'en considérer un seul. On voit donc que la probabilité du gain du premier joueur est égale au rapport de l'aire du petit hexagone à celle du grand.

La probabilité du gain du second joueur est égale à la fraction que l'on obtient quand on retranche de l'unité le rapport ci-dessus. Sa représentation géométrique est le rapport de l'aire comprise entre les deux hexagones à l'aire du plus grand.

Or, dans tout jeu, il est juste de proportionner les mises des joueurs dans le rapport inverse de leurs chances de gain. On voit donc que la mise du premier joueur étant dans un certain rapport avec l'aire de l'hexagone intérieur, celle du second devra être dans le même rapport avec l'aire comprise entre les deux polygones.

III. Lorsqu'on puise de l'eau dans un puits, lorsqu'on exploite une carrière on me mine à l'aide d'une corde ou d'une chaîne munie d'un seau ou d'une benne à chacune de ses extrémités, il y a à chaque instant une perte de force considérable, due à ce que l'on a à soulever le poids de la chaîne ou de la corde, outre celui de la matière contenue dans le seau. Quand il s'agit de mines ou de carrières de plusieurs centaines de mètres de profondeur, le poids inutile à soulever, lorsque le seau est au fond du puits, peut être très-considérable par rapport au poids réellement utile.

Il paraît que la disposition aussi simple qu'ingénieuse représentée dans notre figure fut imaginée vers le milieu du siècle dernier par l'habile mécanicien Lorient, qui l'adaptait aux mines de Pontpau (Ille-et-Vilaine). On voit sans peine qu'en faisant faire à la corde (ou à la chaîne un anneau entier, dont un des bouts descend jusqu'à la profondeur où l'on doit puiser de l'eau ou charger les matières exploitées, et en attachant les deux à deux points tels que lorsqu'un des seaux sera au plus haut, l'autre sera au plus bas, il y aura toujours équilibre entre les deux parties de la chaîne, et qu'on n'aura à vaincre en réalité, outre le poids utile, que les résistances dues aux frottements et à la raideur de cette chaîne.

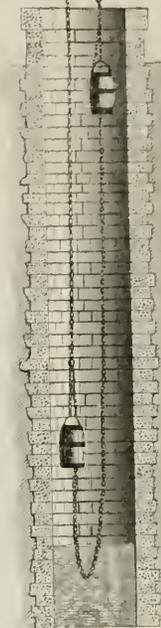
Il y a une autre disposition très-simple due à Le Camus, de l'Académie des Sciences, et au moyen de laquelle on arrive à

peu près au même résultat; elle consiste à enrouler les deux moitiés de la corde en sens contraire sur les deux moitiés d'un arbre horizontal ou treuil, en sorte que l'une de ces moitiés soit toute couverte de la corde dont le seau est en haut, pendant que l'autre moitié de l'arbre est découverte, le seau qui lui répond étant au point le plus bas.



Mais ce procédé exige une plus grande perte de force pour vaincre la raideur de la corde, et est moins satisfaisant que le procédé de Lorient.

Le Camus a encore proposé un autre appareil pour le cas où l'on n'a qu'un seau. Il enroule la corde sur un arbre dont la forme est à peu près celle d'un cône tronqué, de sorte que le seau étant au plus bas, la corde agisse sur la partie où le treuil a le plus petit diamètre, et que le seau étant au plus haut, elle agisse sur le plus grand diamètre. Par ce moyen, on emploie toujours la même force d'impulsion; mais la vitesse d'ascension varie à chaque instant. Elle est moindre lorsque le seau commence à monter que lorsqu'il approche de la bouche du puits; et, en définitive, on soulève toujours le poids de la chaîne, ce que l'on évite par le procédé Lorient, avec le double seau et la chaîne sans fin.



**NOUVELLES QUESTIONS À RESOUDRE.**

I. Construire un tourne-broche qui se meuve sans ressort et sans poids.

II. Pierre et Paul jouent à *passer-dix*, avec la condition que Pierre paiera à Paul un franc s'il passe dix au premier coup, deux francs s'il ne passe dix qu'au second coup, quatre francs s'il ne passe dix qu'au troisième, et ainsi de suite en doublant toujours, de manière que la partie ne se termine que lorsque Pierre a passé dix. On demande ce que Paul doit déposer pour enjeu.

**Rébus.**

EXPLICATION DU DERNIER REBUS.

Les beaux-arts sont dans toute leur gloire.



ON S'ABONNE chez les Directeurs des postes et des messageries, chez tous les Libraires, et en parti ulior chez tous les Correspondants du *Comptoir central de la Librairie*.

A LONDRES, chez J. THOMAS, 1, Finch Lane Cornhill.  
A SAINT-PETERSBOURG, chez J. ISSAKOFF, Gostinodvoro, 22.

JACQUES DUBOCHET.